

de cette Province, y arrivèrent le 4., & furent suivis le 9. des 3. Députés de la Province de Flandres.

2. Le Marquis Beretti Landi, Ambassadeur d'Espagne, arriva aussi le 4. dans cette Ville, & ayant présenté ses Lettres de Créance à L. H. P., a été complimenté de leur part, & reconnu en cette qualité.

3. Le Lord Cadogan, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de la G. B., étant arrivé à la Haye le 6., & ayant fait notifier sa venue au Président de L. H. P., en a été complimenté à l'ordinaire.

4. Don Louïs d'Acunha, Ministre de Portugal, est aussi de retour d'un petit Voyage en cette Ville, où les Généraux Comte de Tilli & Hompesch, sont arrivés depuis quelques jours.

Les Etats de Hollande & de Westfrise se rassemblèrent le 14. de ce mois.

F. I. N.

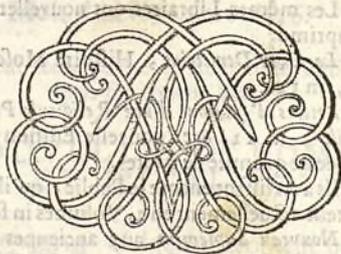
MERCURE HISTORIQUE

ET
POLITIQUE,

*Contenant l'état présent de l'Europe,
ce qui se passe dans toutes les Cours,
l'intérêt des Princes, leurs brigues,
& généralement tout ce qu'il y
a de curieux pour le*

Mois de Novembre 1716.

Le tout accompagné de Réflexions Politiques sur chaque Etat.



A LA HAYE,
Chez les FRERES van DOLE,
Marchands Libraires.

M. DCC. XVI.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.

AVERTISSEMENT

AUX

LIBRAIRES.

LES FRÈRES LOUIS & HENRI VAN DOLE, étant présentement en possession du *Mercure Historique & Politique*, qui consiste jusques ici en 60. Volumes in 12., font sçavoir qu'on les trouvera désormais chez eux. Ils avertissent en même tems les Libraires & le Public, qu'ils continueront d'imprimer chaque mois & de débiter ledit *Mercure* de la même manière que cela s'est pratiqué ci-devant; de sorte que ceux qui voudront l'avoir pourront s'adresser à eux.

Les mêmes Libraires ont nouvellement imprimé.

Le Czar Demetrius, Histoire Moscovite, in 12.

Lettres d'Amour d'une Religieuse Portugaise, in 12. &c. nouvelle Édition corrigée de quantité de fautes.

Ils avertissent encore le Public, qu'ils débitent actuellement en 2. Volumes in folio, le *Nouveau Supplément* aux anciennes Editions du Grand Dictionnaire de Louis Moreri, Ouvrage très curieux & très nécessaire pour tous ceux qui ont déjà ce Dictionnaire. Ceux qui souhaiteront le Supplément pourront s'adresser à eux, ou aux autres Libraires avec lesquels ils l'ont imprimé en Compagnie.

MERCURE
HISTORIQUE

ET

POLITIQUE,

Contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l'intérêt des Princes, leurs brigues, & généralement tout ce qu'il y a de curieux pour le

Mois de Novembre 1716.

Le tout accompagné de Réflexions Politiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME,
ET D'ITALIE.

I.  Quelque mécontent que le Pape ait paru de ce que les Turcs étoient échapez de l'Isle de *Corfu* à si bon marché, & de ce que la Flotte des Chrétiens n'est pas tombée sur les *Vaisseaux* des Infidèles,

fidèles, soit pendant leur rembarquement, soit à leur départ, S. S. ne laissa pas de faire publier le 20. de Septembre une Indulgence Plénieré à Notre-Dame de la Victoire, en action de Grace de la délivrance de cette Isle. Il y eut même le lendemain des Réjouissances extraordinaires à cette occasion, comme aussi pour la Victoire remportée en Hongrie. Le St. Père voulut être témoin de cette Fête, & particulièrement d'une espèce de Cavalcade dans laquelle on conduisoit un Char magnifique sur lequel étoient placées les Statués de l'Empereur, avec le Diadème Impérial, du Prince Eugène de Savoye, couronné de Lauriers, accompagné de 3. autres Généraux, aux pieds desquelles on voyoit le Grand Visir, & quelques Turcs enchaînez. C'étoit la seconde fois qu'on avoit produit cette belle Machine; on la fit passer dans la Place du Quirinal qui étoit remplie d'une grande foule de Peuple, auquel Sa Sainteté donna la Bénédiction de la Loge, où elle s'étoit postée pour voir ce spectacle.

2. On attribuoit au commencement la délivrance de *Corfou* à la seule Intercession de St. Spiridion, Patron

Politique. Novembre 1716. 469
& Protecteur de cette Isle. Le Pape avoit été en personne visiter quelques Reliques de ce Saint qui sont à *Rome*; & les Venitiens sont actuellement faire une Lampe d'argent du poids de mille marcs, qui doit être suspenduë devant le tombeau de ce Saint, où elle doit brûler à perpétuité dans l'Eglise de *Corfou* qui porte son nom; cependant, le Souverain Pontife vient de déclarer qu'il reconnoît, que la délivrance de cette dernière Ville est particulièrement dûë à l'assistance & intercession de la bien-heureuse Vierge du Rosaire; de sorte qu'il a été résolu que cette Fête, qui ne regardoit ci-devant que l'Ordre des Dominicains, va être insérée dans le Bréviaire Romain, pour être célébrée à perpétuité le premier Dimanche d'Octobre par toute la Chrétienté.

3. La Princesse de Valachie, Veuve du dernier Hospodar qui fut décapité à *Constantinople* il y a plus d'un an avec son fils aîné, & dont nous parlâmes dès le mois dernier *, arriva à *Rome* le 23. du même mois avec les deux fils qui lui restent. Le Cardinal Ruffo lui envoya ses Carosses

X 3

pour

pour s'en servir pendant son séjour à Rome, & le Cardinal de Schrottembach lui envoya toute forte de rafraichissemens. Ses 2. fils, dont l'un est âgé de 17. ans, & l'autre de 13., & sont habillez à la manière ordinaire d'Europe, & non à la Grecque, comme la Princesse leur Mère, ont été admis aux pieds du Pape, dont ils furent reçus avec beaucoup d'accueil. On se flatoit que ces 2. Princes, qui sont de la Religion des Grecs, en feroient abjuration en particulier, mais cela n'est point arrivé, & on en attribue la cause aux insinuations de deux Prêtres de cette Religion qui sont avec la Mère. Cependant, le Cardinal Albani a envoyé, en son nom, un Régál de rafraichissemens à cette Princesse, qui partit au commencement du mois passé, & non pas au nom du Pape.

4. Le 24. on tint une Congrégation de l'Immunité; on traita des différens de cette Cour avec celle de Madrid, où on dit toujours que le Nonce Aldobrandi doit retourner dans peu. Depuis que le Cardinal Aquaviva s'est déclaré Ministre de cette dernière Couronne, & s'est, en vertu de cette Dignité, mis en possession

du
Ayuntamiento de Madrid

du Palais ordinaire des Ambassadeurs d'Espagne, il en a fait sortir les gens qu'on entretenoit depuis long tems pour le garder. Cela a inspiré la hardiesse au Barrigel & à ses Sbiens de passer plusieurs fois devant ce Palais, aussi-bien que devant ceux de quelques autres Ministres de Têtes Couronnées absens de Rome; on appréhende bien que cela ne soit très mal reçu dans les Cours que cela touche, & qui prétendent conserver le Droit des Franchises; mais on est à Rome d'une attention toute extraordinaire à profiter des moindres occasions de prendre ses avantages.

5. Certain Livre en faveur de la Monarchie de Sicile imprimée en France, fait beaucoup de bruit à Rome, où on le regarde de mauvais œil; cela n'empêche pas néanmoins, que l'affaire de l'Interdit de ce Royaume ne s'y traite toujours sur le même pied. On avoit encore affiché vers le milieu du mois passé un Monitoire d'excommunication contre quelques Chanoines, Prêtres & Réguliers de Palerme, qui, malgré l'Interdit, n'ont pas laissé de faire leurs fonctions dans cette Ville, & ont méprisé les Décrets du Pape.

6 On avoit tenu depuis peu une Congregation Militaire sur la destination des Escadres Auxiliaires de Vaisseaux & de Galères , sur quoi il avoit été résolu que l'Escadre Espagnole hivernerait en Sicile ; celle de Portugal à la *Specie* , & les Galères du Pape à *Civitta-vecchia* , où elles étoient actuellement arrivées. La Compagnie de Cuirassiers qu'on avoit envoyée à la Garde des Côtes , étoit aussi de retour à *Rome*.

7. L'Ambassadeur de Portugal , selon les Lettres de *Rome* du 3. du mois dernier , avoit eu Audience extraordinaire du Pape , ensuite de quoi il y avoit eu une Congregation sur les affaires des Indes Orientales , où la Cour de *Lisbonne* ne prétend pas qu'on envoie qui que ce soit sans un Passeport de S. M. Portugaise.

8. Le Souverain Pontife avoit assisté à une autre Congregation du St. Office , où on avoit traité des affaires de France , touchant la Constitution *Unigenitus*. Il paroissoit qu'elles étoient plus brouillées que jamais , depuis qu'on aprenoit que plusieurs Evêques & quantité d'autres Ecclesiastiques qui avoient accepté la Bulle se retraisoient , disant qu'ils ne l'avoient fait que d'u-

Politique. Novembre 1716. 473
ne manière conditionnelle & relative , à des explications. Cependant les 3 Cardinaux , Chefs d'Ordre ont écrit au Cardinal de Noailles , par ordre du Pape , pour exhorter cette Eminence à abandonner le Parti qu'elle a pris , de s'opposer à cette Bulle.

9. Le St Pere tint Consistoire secret le 5 du mois passé : Après les Audiences ordinaires données aux Cardinaux , S. S. proposa la Coadjutorie de *Spire* pour le Cardinal de Schonborn , & ensuite quelques Evêchez à la présentation de l'Empereur , des Rois d'Espagne & de Portugal. Le Cardinal de la Tremoille qui étoit assuré , qu'on ne parleroit pas dans ce Consistoire des Evêchez vacans de France , ne s'y trouva point. Le Cardinal Acciajoli eût Audience du Pape à la fin de ce Consistoire , & obtint , au nom des Cardinaux , la permission d'aller passer le reste du mois hors de *Rome*. On ne fait pas sur quoi roula ensuite le discours , mais on remarqua que Sa Sainteté lui parla long-tems avec beaucoup d'émotion. On parloit aussi depuis quelque tems d'un Voyage du Pontife à *Castelgandolfe* , mais les dernières Lettres le faisoient entièrement rompu. On disoit alors que Don

Aléxandre Albani , un des Neveux de S. S. , devoit porter à *Vienne* les Langues benits pour l'Archiduc d'Autriche & qu'on travailloit à ses Equipages.

II. 1. Suivant les Avis de *Naples* , la Naissance de S. M. Impériale qui est entré dans sa 31. année , y fut célébrée le 1. du mois passé avec beaucoup de solemnité. Le Viceroi donna le soir un magnifique Régál à cette occasion.

2. On y avoit eu avis de *Messine* , que les 6. Vaisseaux & les 5. Galeres d'Espagne y étoient arrivez , de même que les 7. Vaisseaux Portugais. Les Galères Napolitaines étoient aussi de retour à *Naples* , après avoir débarqué les malades des *Chiourmes* hors de la Ville pour les faire guérir. On prétend que ces Vaisseaux Auxiliaires se sont séparés de la Flotte Venitienne , peu satisfaits des présens qu'on avoit faits aux Commandans.

3. Le Vaisseau de Guerre le *St. Leopold* , avoit fait voile de ce même Port avec 7. Tartanes chargées de Milices ou de Munitions pour les transporter dans les Forteresses Maritimes du Royaume.

4. Par les dernières Lettres du 13. du passé , le Viceroi avoit reçu des ordres

de faire de nouvelles levées pour la Campagne prochaine , & de continuer à faire bâtir des Vaisseaux & des Galères le plus qu'il sera possible. Que le nouveau Régent Pio devoit aller faire un Régiment de Marine sur la Côte du Frioul , dans lequel il pourroit y recevoir même des Officiers de toutes Nations. Qu'on avoit transporté à *Naples* un Millier de Bombes & quantité de Grenades , nouvellement fabriquées en Calabre ; qu'on travailloit à *Naples* la fonte de 12 pièces de gros Canon , & de pareil nombre de pièces de Campagne ; & que l'Entrepreneur qui avoit fourni les vivres pour les Galères , avoit été arrêté , parce qu'ils avoient été jugez de mauvaise qualité , & avoient apparemment causé les maladies qui étoient actuellement entre les *Chiourmes* desdites Galères.

III. 1 On mande de *Gènes* du commencement du mois dernier , que 4. Galères Françoises qui y étoient arrivées pour poursuivre leur Voiage vers *Civittavecchia* , où l'on dit qu'elles seront aux ordres du Cardinal de la Tremoille , en étoient parties pour *Livourne* , où elles n'arriverent que tard , ayant été obligées par la

tempête de relâcher à *Porto fino*, & ayant été retenus depuis dans ce premier Port par les vents contraires. On ajoûte, que par ordre de la Cour de France, on faisoit une exacte perquisition de tous les Bâtimens qui portent Pavillon François, sans être munis d'une Patente du nouveau Roi.

2. Mr Doria, Général des Galères de *Naples*, étoit arrivé à *Gênes*; venant de la Cour de *Vienne*, où l'Empereur l'a honoré de la Dignité de Grand d'Espagne.

3. Le Capitaine d'un Bâtiment arrivé depuis peu de *Tunis* à *Livorne*, raportoit que 8 Vaisseaux Corsaires avoient fait voile de ce premier Port pour aller croiser dans les Mers d'Italie: & on a appris que ceux-là, où quelques autres de la Côte de Barbarie avoient fait décente en Sardaigne; mais qu'ils avoient été repouffez par les Habitans de l'Isle. On voioit aussi à *Livorne* la copie d'une Lettre de *Maroc* qui portoit, que jusqu'au 30. d'Août les Salétins y avoient conduit 6. vaisseaux Anglois; & qu'on comptoit entre les Esclaves qui sont là 409. Espagnols, 289. Portugais, 135. François, 68. Flamans & environ 200 Anglois.

IV. 1 Les avis de *Milan* du 24. du mois passé, marquoient qu'on yavoit reçu des Lettres du Prince de Leuwentstein-Wertheim, Gouverneur du Milanois, par lesquelles on apprend que ce Prince contoit d'être à *Milan* vers le commencement de ce mois. En attendant l'arrivée de ce nouveau Gouverneur, qui est, dit-on, chargé de plusieurs ordres importans, de la part de l'Empereur; on a fait changer les Garnisons des Places, dont on augmente ou répare les fortifications, & qu'on garnit de toute sorte de munitions.

2. Le jeune Comte de Sinzendorf a épousé la Fille du Marquis de Caravagio, avec l'agrément de l'Empereur. Le Président Clerici ayant regalé magnifiquement ces Seigneurs, avec plusieurs autres Personnes de distinction, quelques jours après dans une Maison de Campagne, son Neveu prit ce tems-là pour partir secrettement & se rendre à la Cour de *Vienne*, sans qu'on sache à quel dessein.

3. La grande quantité de neige tombée depuis peu dans les Montagnes voisines, avoit commencé à faire sentir le frais, & l'on espéroit que ce changement contribueroit beaucoup

à faire cesser les maladies qui étoient fort communes, & particulièrement la petite Verole. La Comtesse D. Lucretia Visconti Boromée, étoit décedée depuis peu.

V. 1. Les Lettres de *Turin* ne parlent pas moins des préparatifs de Guerre qui se font, dans les Etats du Roi de Sicile. On n'y parle que de Fortifications de Places, & de Magazins de toute sortes de Munitions, tant de Guerre, que de bouche. Deux Ingénieurs avoient visité depuis peu les Ouvrages de *Nice* & des Châteaux, & en avoient ordonné de nouveaux, ensuite de quoi ils étoient allés à *Villefranche*, où l'on doit construire 4 nouvelles Galères, pour joindre à celles qui sont en Sicile. Les Troupes avoient eu ordre de marcher de ce côté-là, & vers le *Monferat*, & les Villes du *Milanois*, mais celles qui alloient à *Nice* ont été obligées de revenir, à cause de la quantité des neiges qui sont tombées.

2 On avoit appris de *Palerme*, qu'il y avoit eu des démêlez entre les Troupes de S. M. Sicilienne, & les Nationales, jusques-là qu'ils en étoient venus aux mains, & qu'il en étoit resté de part & d'autre sur la place.

VI. 1. Suivant les Nouvelles de *Venise*, on y avoit eu avis de *Corfou*, qu'il y avoit été résolu de fortifier le Poste de *Butrinto*, nouvellement pris sur les Turcs, à cause de sa situation dans l'Epire, sur le bord du Canal, vis à vis de l'Isle, dont on espère tirer de l'utilité à divers égards, tant pour la commodité de la pêche, que pour la fertilité du terroir des environs.

2 Les mêmes avis de *Corfou* ajoûtoient qu'après la séparation des Vaisseaux Auxiliaires de la Flotte Venitienne, elle avoit fait voile au nombre de 28 Vaisseaux, 17 Galères & 5 Galiottes, pour aller chercher la Flotte des Turcs vers les Ports de *Romanie*, où on disoit qu'elle étoit allée; & que le Maréchal Comte de *Schulemburg* étoit parti pour *Zante* avec 4 Galères & 3 Galiottes, d'où il devoit se rendre à *Ste Maure*, que les Turcs ont abandonnée après en avoir fait sauter les Fortifications.

3. On avoit appris de *Dalmatie*, que les *Morlaques* continuoient leurs courses avec succès dans le Pais Ottoman, où environ 150. Villages se sont soulevés, & que quantité de Familles ont passé sous la domination

480 *Mercure Historique &*
tion de la République. On ajoûtoit
qu'un de ces Partis étoit revenu avec
150. Turcs prisonniers, après avoir
mis le feu à une Tour remplie de
Munitions qu'il ne pouvoit enlever.

4. La Princesse de Valachie qui é-
toit arrivée de Rome à Venise le 19.
du mois passé, en partit le 24. avec
les Princes ses Fils pour se rendre à
Vienne.

5. L'Ambassadeur de S. M. Impé-
riale auprès de la République, ayant
reçu avis de la prise de *Temeswar*,
on en rendit des Actions de Graces
le 24. dans l'Eglise de St. Marc, où
l'on chanta le *Te Deum* à cette oc-
casion.

*Réflexions sur les Nouvelles de
Rome & d'Italie.*

I. IV. & V. L'Espèce de Guerre spi-
rituelle que le Pape a
depuis un tems avec quelques-uns des
Etats qui font de sa Communion,
comme par exemple, avec la Sicile
au sujet des Immunités, & avec les
Evêques de France, par rapport à la
Constitution, n'est pas la plus dange-
reuse que l'Italie doive appréhender;
les préparatifs qui se font dans quel-

Politique. Novembre 1716. 481
ques Etats, & les Ligues dont on a
déjà parlé tant de fois, si tout cela é-
toit bien certain, sembleroient é-
menacer de quelque chose de plus re-
doutable. On a été de tout tems in-
génieux à se chercher des inquié-
tudes dans l'avenir. Il suffit à quelques
Politiques, qu'un Prince prenne les
précautions nécessaires pour la con-
servation de ses Etats, pour qu'ils en
concluent qu'il a dessein d'attaquer
ses Voisins; & ce ne sont peut-être
néanmoins que de telles précautions
qui ont donné lieu aux préparatifs
dont les Lettres d'Italie nous entre-
tiennent depuis si long tems. ce qu'il
y a de certain, c'est que chacun se
tient sur ses gardes du côté de l'Em-
pereur & du Roi de Sicile, parce
qu'il n'y a encore rien de réglé en-
tre ces deux Souverains, par rapport
à la Sicile, que S. M. Impériale pré-
tend lui appartenir comme faisant partie
du Royaume de Naples qu'Elle
possède, ou de la Monarchie d'Espa-
gne sur laquelle elle se réserve toutes
ses prétentions; mais on a de la peine
à s'imaginer qu'on pense présente-
ment à faire valoir de telles préten-
tions, vu l'embaras où l'on se trou-
ve actuellement par la Guerre des
Turcs.

Turcs , qui , quoi que très glorieuse jusqu'à présent , pourroit ne pas finir encore si-tôt ; sans compter le danger qu'il y auroit de replonger l'Europe dans une Guerre qui , par les différens intérêts qu'y prendroient infailliblement plusieurs Puissances de l'Europe , ne pourroit être que très vive.

NOUVELLES DU NORD.

Les Conférences entre les Plénipotentiaires du Roi de Pologne & les Commissaires des Conféderez , ayant été renouées à *Warsovie* , ainsi qu'enous le marquâmes dans le Journal précédent , nous donnerons ici la suite de ce qui s'y est passé.

Le 26. Septembre , les Plénipotentiaires du Roi & les Députez des Conféderez renouèrent ici leurs Conférences , qui ont en un plus heureux succès que celles de *Lublin*. Le Prince *Dolhorucki* fit l'ouverture de cette Conférence , en qualité de Médiateur de la part de S. M. Czarienne : Il représenta entr'autres choses , les dispositions sincères du Roi pour la Paix , & exhorta fort les Députez à y contribuer de tout leur pouvoir. Le Comte de *Flemming* parla ensuite , & les Députez

déclarèrent qu'ils étoient prêts à entrer en matière. Là-dessus , les Plénipotentiaires du Roi demandèrent aux Députez , qu'ils donnassent leur dernière Résolution touchant la Dissolution de la Confédération ; ajoutant : „ Que puis que la Paix étoit „ fondée sur cette Dissolution & sur l'E- „ vacuation , & que le Roi avoit témoi- „ gné tant de Disposition pour accorder „ la sortie de ses Troupes ; il étoit juste „ que les Conféderez , de leur côté , exéc- „ cutassent leurs promesses si souvent réi- „ térées , & qu'ils consentissent à cette „ Dissolution , pour rétablir la Paix tant „ désirée. Les Députez répondirent qu'ils ne pouvoient pas consentir à la Dissolution , ni entrer plus avant dans le Traité , avant que le Prince *Dolhorucki* , eût donné ordre au Général *Roenne* de se retirer du Royaume avec les Troupes , & qu'ils eussent ajouté une Clause à l'Article de cette Dissolution. Sur quoi le Prince Médiateur leur repliqua , „ Qu'à l'é- „ gard de l'entrée des Troupes Russien- „ nes , il n'avoit fait en cela que suivre le „ Projet de *Dantzic* , portant , que S. M. „ Czarienne seroit entrer ses Troupes , pour „ agir contre ceux qui s'oposeroient à la Paix : „ que d'un autre côté , les Conféderez „ ayant choisi le Czar pour Médiateur , il „ ne leur apartenoit pas de prescrire des „ Loix ; mais qu'ils devoient se confor- „ mer à ce que S. M. jugeroit convenable

ble pour procurer la Paix : Qu'il leur
 ,, conseilloit de la conclure au plutôt , &
 ,, qu'alors il feroit d'abord retirer les Trou-
 ,, pes du Czar son Maître, ainsi qu'il l'a-
 ,, voit déjà déclaré. Les Plénipotentiaï-
 ,, res du Roi ajoutèrent , par rapport à la
 Clause que les Députez vouloient ajouter
 à l'Article de la Dissolution , ,, qu'ils pou-
 ,, voient la délivrer , pourvû qu'elle fût
 ,, conforme aux Loix du Païs ; & qu'en
 ,, cas qu'elle ne contint rien de contraire
 ,, au Traité , ils ne feroient point diffi-
 ,, culté d'y consentir. Les Députez des
 Confédérez se retirèrent ensuite dans un
 autre Appartement, pour délibérer ensen-
 ble : après quoi ils vinrent déclarer, qu'ils
 protestoient contre l'entrée des Troupes Rus-
 siennes dans le Royaume ; & ayant remis
 aux Plénipotentiaires la Clause dont on a
 fait mention , les Conférences furent ren-
 voyées au lundi 28. , & le Grand Chan-
 cellier donna un Festin à toute l'Assem-
 blée.

Le 28. on signa l'Article de l'Evacua-
 tion.

Le 29. on discuta celui de la Dissolu-
 tion, qui rencontra beaucoup de difficul-
 tez : Les Députez vouloient bien consen-
 tir que l'Armée se séparât, mais ils pré-
 tendoient que la Confédération de la No-
 bleffe subsistât jusqu'à la tenue de la Dié-
 te générale ; alléguant que cela leur avoit
 déjà été accordé , & qu'ils ne pouvoient

y

y consentir qu'à cette condition. Les Plé-
 nipotentiaires leur répondirent , ,, que pa-
 ,, reille chose ne leur avoit pas été accor-
 ,, dée , & que le Roi ne consentiroit ja-
 ,, mais que l'Evacuation eût lieu avant la
 ,, séparation de l'Armée & de la Confé-
 ,, dération ; mais que S. M. vouloit bien
 ,, permettre qu'on différât jusqu'à le ten-
 ,, nue de la Diéte, le Cérémonial de cer-
 ,, te séparation , par rapport au congé que
 ,, le Maréchal Ledochowski prendroit a-
 ,, lors de la Noblesse. Comme l'on ne
 pût pas convenir touchant cet Article ,
 quoi que la Séance eût duré 9. heures,
 l'Assemblée se sépara , & alla souper chez
 le Comte de Flemming.

À l'issuë du repas , les Députez propo-
 sèrent ce tempérament : ,, Que le jour sui-
 ,, vant on signeroit l'Article de la Dissolu-
 ,, tion , & qu'on le remettrait entre les
 ,, mains du Médiateur ; à condition qu'il
 ,, ne le donneroit à personne , jusqu'à ce
 ,, qu'ils fussent la dernière résolution de
 ,, leur Maréchal : Que cependant , on
 ,, pourroit préparer les autres Articles du
 ,, Traité. Les Plénipotentiaires acceptè-
 ,, rent ce tempérament.

Le 30. les Députez firent de nouvelles
 difficultez sur cet Article , ce qui donna
 lieu à un débat de 4. heures : après quoi
 il fut enfin signé , aux conditions ci des-
 sus.

Le 1. Octobre on convint touchant les
 limi-

486 *Mercuré Historique &*
limitations du pouvoir des Généraux de la
Couronne.

Le 2. on régla aussi le formulaire du
Serment que doivent prêter ces Généraux,
pour le présent & l'avenir : après quoi
l'Assemblée se sépara jusqu'au 5.

Le 3. l'Exprès envoyé au Maréchal é-
tant revenu , le Palatin de Podolie fit de-
mander une Conférence particulière , qui
se tint chez l'Evêque de *Cujavie* : Ce Pa-
latin délivra un Extrait de la Réponse du
Maréchal Ledochowski , tendant à ce que
la séparation de la Noblesse fût différée
jusqu'à la tenuë de la Diète , Les Pléni-
potentiaires n'y ayant point voulu consen-
tir , les Députez demandèrent une seconde
Conférence pour le jour suivant chez
les Jésuites , où l'on est enfin convenu
touchant cet Article.

Dans la Séance du 5. , on fit quelques
changemens au Traité touchant la Dissolu-
tion de la Confederation , & l'on con-
vint à l'égard du Jugement des Généraux
de la Couronne & de quelques autres Ar-
ticles : après quoi les Députez des Con-
federes prièrent les Plénipotentiaires de S.
M. , de vouloir engager le Prince Dolho-
rucki , à donner les ordres nécessaires pour
la retraite des Troupes Russiennes.

Le 6. , ces Députez en firent eux-mé-
mes la demande : Le Prince Mediateur
leur répondit , qu'il le leur avoit bien pro-
mis , mais non pas avant la signature de

la

Politique. Novembre 1716. 487

la Paix , & que cependant il seroit à pro-
pos de prolonger l'Armistice. Le Comte
de Flemming dit à l'égard de ce dernier
article , que jusqu'à présent il ne l'avoit
ni proposé ni refusé. Les Députez dirent
la même chose , insistant néanmoins sur
la retraite du Général *Rœnne*. Le
Mediateur exigea qu'on se déclarât sur la
proposition touchant l'Armistice : Mais
les Députez , sans répondre là dessus , se
plaignirent de cet Ambassadeur , & de ce
que la Médiation du Czar leur étoit plus
préjudiciable qu'avantageuse ; ajoutant :

„ Que lors qu'il s'agissoit de Médiations ,
„ on ne devoit pas employer les Armes.
„ Qu'un Mediateur devoit écouter l'un &
„ l'autre Parti , & tâcher de les réunir ; &
„ qu'ils n'avoient pas demandé sa Média-
„ tion. Le Comte de Flemming représenta
au contraire , „ que c'étoient les Con-
„ fédérez qui avoient désiré la Médiation
„ de S. M. Czarienne : Que le Roi s'é-
„ toit attendu ; qu'on l'auroit choisi pour
„ Mediateur entre les Peuples & ses Trou-
„ pes : Que S. M. avoit même différé
„ pendant long tems d'accepter la Média-
„ tion du Czar ; mais qu'enfin Elle y a-
„ voit consenti , afin qu'on ne crût pas
„ qu'Elle avoit de l'éloignement pour la
„ Paix : Que ce qu'ils alléguoient , que
„ la Médiation ne devoit pas se faire par
„ les Armes , pouvoit bien avoir lieu en-
„ tre les Particuliers , mais que les Puif-
„ sances

,, sances en Armes agissoient autrement à
 ,, cet égard : Que les Confédérez devoient
 ,, y avoir pensé plutôt : Qu'ils avoient
 ,, accepté pleinement la Garantie de S. M.
 ,, Czarienne , comme on pouvoit le voir
 ,, par le Projet de Dantzig , & qu'ainsi ils
 ,, ne devoient attribuer qu'à leur condui-
 ,, te tout ce qui en pourroit arriver. L'E-
 vêque de Cujavie apuya fortement le Com-
 te de Flemming. Quelques Députez re-
 pliquèrent , que le Médiateur ne devoit
 donc pas être si partial qu'il le paroïssoit.
 Le Prince Dolhotucki dit là dessus , qu'il
 avoit été plus porté pour les intérêts des
 Confédérez , que pour ceux du Roi ; &
 qu'il avoit engagé S. M. , en leur faveur ,
 à faire évacuer diverses Places qui étoient
 occupées par les Troupes Saxones. Après
 un debat fort vif , le Médiateur déclara
 finalement , que les Troupes du Gzar son
 Maître ne se retireroient pas avant la si-
 gnature du Traité. Sur quoi les Députez
 ayant conféré ensemble , déclarèrent aus-
 si de leur côté , qu'ils ne pouvoient trai-
 ter d'aucune autre chose , avant qu'ils
 eussent entre les mains l'Ordre du Prince
 pour la retraite de ces Troupes ; & qu'ils
 l'attendoient à Prague au delà de la *Vistule*.
 Cependant , ils allèrent prier le Non-
 ce du Pape & l'Ambassadeur de l'Empe-
 reur , d'engager le Roi d'insister sur la re-
 traite des Russiens.

Le 7. , les Plénipotentiaires prièrent

ausli

aussi le Médiateur , de vouloir donner cet
 Ordre , en cas que cela fut en son pouvoir ;
 & ils firent ensuite savoir aux Députez ,
 par l'un de leurs Secretaires : 1. *Que l'on*
aprouvoit qu'ils insistassent sur la retraite du
Général Roenne ; que cependant , le meilleur
moyen pour y parvenir , étoit de conclure la
Paix , 2. que les Troupes Saxones ne pou-
voient pas rester plus long-tems en ce Pais ,
sans en tirer de l'argent & leur subsistance.
 3. *Qu'en cas que les affaires trainassent da-*
vantage , il se formeroit un 3me. Parti , par
lequel la République tomberoit dans de plus
grands troubles. Les Députez ayant réflé-
 chi là-dessus , le Palatin de Podolie fit ré-
 ponse , ,, qu'il demandoit une Conféren-
 ,, ce pour le jour suivant ; & que quoi que
 ,, quelques uns d'entr'eux ne voulussent
 ,, pas le désister touchant la retraite des
 ,, Russiens avant la conclusion de la Paix ,
 ,, il espérait néanmoins de trouver un
 ,, tempérament pour cette affaire , en cas
 ,, que le Médiateur voulût seulement dou-
 ,, ner une promesse par écrit , qu'il leur
 ,, remettrait l'Ordre en question , dès que
 ,, la Paix seroit conclüe.

Le 8. , on reprit les Conférences , &
 l'on termina cette affaire : les Députez se
 contentèrent d'un écrit du Médiateur , par
 lequel les Plénipotentiaires promettent que
 le Roi insistera auprès du Czar , pour fai-
 re retirer les Troupes dès que la Paix se-
 ra signée. Le Médiateur fit faire ensuite

Tom. L XI.

Y

la

la lecture d'un Projet d'Armistice ; mais comme il n'y étoit fait aucune mention de l'entretien des Troupes Saxonnnes pendant qu'il auroit lieu , & que les Députez ne vouloient pas y donner leur consentement , on ne conclut rien là dessus. Sur quoi le Roi prit la résolution de partir le 9. de cette Ville.

Ce jour-là , on tint une Conférence chez les Jésuites , mais le Comte fit savoir , qu'il n'y pouvoit pas venir. Il resta cependant en cette Ville , à la réquisition de l'Evêque de *Cujavie* , qui lui envoya le Projet pour le signer , mais le Comte le renvoia sans l'avoir signé , voulant qu'au paravant on y insérât un Article , touchant l'entretien des Troupes Saxonnnes. Cependant le Médiateur & l'Evêque , & enfin les Députez de la Noblesse , signèrent le Traité , y laissant place pour le seing du Comte de *Flemming*. Dans cette Conférence , les Députez firent une nouvelle demande , savoir que la Garde du Roi , qui devoit consister en 1200. hommes , seroit toute composée de Polonois. Sur quoi l'Evêque répondit , „ que „ c'étoit une affaire déjà terminée par „ l'Article d'évacuation , qu'ils avoient „ signé , & où il étoit spécifié , que le Roi „ seroit sorti du Royaume toutes ses Troupes , „ excepté 1200. hommes , qui devoient rester pour la Garde de S. M. : Que de „ plus les Rois Prédecesseurs de S. M. , „ avoient

„ avoient eu des Gardes Hongroises & „ Suisses , & qu'il s'étonnoit , que les „ Confédérez formassent de nouvelles difficultés sur des choses de si peu d'importance ; puis qu'un Corps de 1200. hommes , qui devoit être entretenu aux dépens de S. M. ; n'étoit pas capable „ de donner aucun ombrage à la République. Toutes ces raisons ne furent d'aucun effet , & quelques Députez commencèrent à parler de la Religion Protestante ; ce qui excita de grandes contestations. Le 10. , le Comte de *Flemming* reçut une Ample Relation du Général *Bose* , touchant la défaite des Confédérez près de *Thorn*. Ce jour-là , on fit quelques changemens dans le Traité d'Armistice , qui fut alors signé par le Comte de *Flemming* , & doit durer jusqu'au 6. de Novembre.

L'Action qui se passa près de *Thorn* , entre les Saxons & les Confédérez , dont il n'est parlé , qu'en passant dans ce Journal , n'a pas peu contribué selon les apparences à rendre le *P. Dolhorucki* & les Plénipotentiaires du Roi plus fermes , en voici quelques particularitez.

Le Lieutenant Général *Bose* , aiant reçu ordre de marcher à *Thorn* , arriva le 4. du mois passé à *Kavalekaw* ,

492 *Mercuré Historique &*
à 7. milles de cette Ville, où il ren-
contra le Général Gniadowski, avec
sa Division renforcée de quelques Trou-
pes de Lituanie. Le Général Bote fit
d'abord ranger sa petite Armée en or-
dre de Bataille, & fit commencer
l'Action par son Aile gauche, qui
eut bien-tôt mis la Cavalerie Polonoï-
se en fuite. Les Lituanienens s'aquitè-
rent assez bien de leur devoir, mais
se voyant abandonnez, ils prirent aus-
si la fuite; de sorte que les Saxons
s'emparèrent de l'Artillerie, & firent
main-basse sur l'Infanterie, dont la
plus grande partie fut passée au fil de
l'épée. Le Général Gniadowski se
retira après l'Action; avec le Colo-
nel Steinflut à une lieuë de *Thorn*,
mais il en décampa à l'ap proche du Gé-
néral Bose, qui marcha droit à cette
Ville, où il fit chanter le *Te Deum*
au sujet de l'avantage qu'il venoit de
remporter. Le Corps des Saxons étoit
composé de 7. Régimens, & celui
du Général Gniadowski d'environ
7. à 8. mille hommes.

On oubloit presque aussi de dire,
que le Général Grudzinski, qui avoit
ci-devant passé au service du Roi de
Suède, & ensuite à celui des Confé-
derez, qu'on qu'il est obtenu son par-

Politique. Novembre 1716. 493
don du Roi avec une Pension consi-
dérable, avoit fait proposer depuis peu
qu'il étoit prêt d'abandonner ce der-
nier Parti, moyennant que S. M. lui
voulût accorder un second Pardon;
sur quoi il se rendit le 4. du passé lui-
même à *Warsovie*, avec une suite de
30. Cavaliers.

Au reste la Négociation, suivant
les derniers avis de cette Capitale, n'a-
voit pas été poussée fort loin depuis la
Conférence du 11. dont le Journal
qu'on a vû ci-dessus a fait mention.
Celles qu'on a tenuës jusqu'au 26. se
sont presque toutes passées en disputes
& en aigreurs, & n'ont roulé, de la
part des Conféderez, que sur des
plaintes touchant les Protestans &
leurs Eglises, qu'on veut leur ôter.
Ils ont aussi insisté avec beaucoup
d'obstination, qu'on fit une punition
exemplaire du Staroste Bohuslaw,
pour avoir attaqué *Czenstrebow*; du
Capitaine Forbes, pour avoir profané
une certaine Image de la Vierge, &
du Comte de Friele, pour avoir fait
pendre un Castelan. D'un autre côté,
les Plénipotentiaires du Roi ont de-
mandé, que le Régimentaire Gnia-
dowski fut aussi puni pour avoir rava-
gé & pillé les Villes de *Posen* & de

Frawstad, & violé l'Armistice. Enfin, les Plénipotentiaires du Roi ayant promis qu'on feroit le Procès au Staroste Bohuflaw, au Capitaine Forbes, & au Comte de Friefé; de restituer l'Artillerie de la Couronne enlevée par les Saxons à *Zarnoch* & à *Wisnie*; & que le Roi stipuleroit dans le Traité de Paix avec le Roi de Suède, que celle qu'il avoit fait emmener de Pologne seroit renduë, toutes choses paroissent disposées à la signature du Traité, lors qu'un autre incident vint la retarder. Les Commissaires des Confédérez protestérent contre le Général Roene, pour les avoir traitez de Rebelles, & prétendirent que le Pr. Dolhoruki leur en fit faire réparation; mais le Médiateur les pria de considérer, que c'étoit un étranger qui ne connoissoit pas la force ni la véritable signification de ce terme, promettant d'envoyer ordre à ce Général de ne s'avancer pas davantage en Pologne. La seule difficulté qui reste encore, c'est que les Confédérez voudroient, que le Roi leur sacrifie le Palatin de *Culm*, contre lequel ils sont fort animez; & que S. M. refuse absolument de faire, parce qu'il lui a toujours été fidèle; Cependant,

on ne doutoit point, selon les Lettres du 27., que la Paix ne fut conclûë & signée au commencement de ce mois, le Roi ne voulant point partir de *Warsovie* que cela ne soit fait. La Charge de Maréchal a été ôtée à Mr. Braniki. Les Troupes que le Général Roene a fait entrer en Pologne consistent en 11. Régimens; mais il y a encore 25. mille Cosaques, ou Calmuques, près de *Kiovie* qui attendent les Ordres de ce Général.

II. I. Des Lettres de *Stockholm* du 6. du mois passé nous apprennent, qu'on y attendoit ce jour-là de retour la Princesse Royale, Sœur de S. M. qui avoit eu l'honneur de voir ce Prince pour la première fois depuis son retour de Turquie. Cette entrevûë se fit à *Wadstena*, où S. M. se rendit à cheval sans aucune suite, étant venu par eau jusqu'à une certaine distance de cette Ville de *Hio* en West-Gothie, dans un Bateau découvert. Ces deux Personnes Royales s'embrassérent avec de grands témoignages réciproques de joye & de satisfaction; & après une longue conversation, Elles soupérent ensemble en public; ensuite de quoi S. M. se retira pour aller passer la nuit sur une paille à son

ordinaire. Le lendemain le Roi & la Princesse la Sœur eurent encore un long entretien & dinèrent aussi ensemble en public en présence d'une grande affluence de monde qui s'y étoit rendu de toutes parts pour voir le Roi, qui partit sur les 8. heures du soir sur un cheval de poste ordinaire, sans aucune autre suite qu'un Palefrenier qui marchoit devant Sa Majesté avec un flambeau, pour se rendre en Scanie. Ce Prince, avant son départ, avoit nommé M^{lle}. Duben, une des Demoiselles de la Chambre de la Princesse Royale, pour sa première Dame d'Honneur.

2. Les derniers avis qu'on avoit eu de Scanie portoient, que l'Artillerie qu'on avoit fait conduire de *Karelsstad* à *Lund*, y avoit été ramenée, sur les assurances qu'on avoit eu qu'il n'y avoit point de Décence à craindre pour cette année. Cependant, les Officiers des Troupes qui sont autour de *Stocholm*, avoient ordre de se tenir prêts à marcher au premier ordre. De plus, on a publié par tout le Royaume, une Ordonnance du Roi, qui enjoint aux Fermiers de la Campagne de fournir, pour remplir les Magazins du Roi,

cha-

chacun 3. tonnes de Ségle, une tonne & demie d'Avoine, & 40. livres de Foin, savoir les grains après qu'ils seront battus, & le Foin présentement, avec promesse de rendre la valeur de ces denrées l'année prochaine.

3. On mandoit de *Karelscoön*, que les 11. Vaisseaux de guerre qui avoient convoyé des Vaisseaux de transport, y étoient de retour; & que l'Amirauté de ce Port de mer avoit reçu ordre du Roi, de ne retenir aucun Vaisseau marchand, pourvu d'un Passeport du Baron Goerts; quand même ils n'auroit aucune autre Patente pour naviger.

III. 1. La Décence projetée par le Roi de Danemarck & S. M. Czarrienne en Scanie, ayant été différée, comme nous avons dit ailleurs, jusqu'au Printems prochain, la Cour de Danemarck a jugé à propos de rendre publique une Déclaration sur ce sujet; & de l'envoyer le 10. du mois passé dans les principales Cours de l'Europe: Elle contient en substance.

Que comme la plupart des Cours seront, sans doute, surprises de ce que la Décence projetée en Scanie n'a pas eu d'effet,

Y s

fet,

et, & de ce qu'on l'a renvoyée à un autre tems, quoi qu'on eût fait tous les préparatifs nécessaires pour cette Entreprisè, & que S. M. Czarienne eut fait transporter en Zelande toutes ses Troupes qui étoient en Allemagne, non sans beaucoup de peine & de risque; S. M. Danoise, pour prévenir tous les soupçons qu'on pourroit former là dessus à son égard, tant pour le présent que pour l'avenir, a ordonné de mettre au jour ce qui suit, afin de donner à toutes les personnes impartiales une juste idée du véritable état de cette affaire; sçavoir, Que les Suédois ayant été entièrement chassés des Terres d'Allemagne par les Armes alois confédérées; & l'Empire par là mis en sureté, il ne restoit plus d'autre moyen, suivant les Regles de la Politique & l'usage de la Guerre, que d'aller attaquer avec vigueur l'inflexible Roi de Suède dans le cœur de ses Etats, pour l'obliger, avec le secours de Dieu, à faire une Paix sûre, bonne, & avantageuse pour tous les Hauts Alliez: Que L. M. Royale & Czarienne avoient été pleinement d'accord à cet égard, & que pour procurer un aboutissement entre ces deux Potentats: ce qui après 6. semaines d'attente, s'étoit exécuté aux environs de *Hambourg*: Que dans cette entrevûë, après divers débats on avoit fait une Convention entre Leurs Majestez le 3. Juin, dans laquelle on avoit arrêté expressément que la Decente en Scanie seroit faite cette année, & réglé entièrement tout ce qui concernoit l'exécution de ce dessein. Sur quoi le Roi de Danemarck étant retourné chez lui, fit travailler jour & nuit à l'équipement de sa Flotte; assembler de tous ses Pais les Bâtimens de transport, avec des dépenses incroyables, & au grand dommage du Commerce: Il fit aussi tout son possible, (ainsi que S. M. Czarienne doit l'avoir remarqué depuis son arrivée à *Cö-*

penhague,) pour procurer toutes les autres choses nécessaires, & favoriser, autant qu'il étoit en son pouvoir, la Decente, du succès de laquelle tout dépendoit. Cependant, avant que l'on eût fait la Convention touchant la Decente dans l'entrevûë près de *Hambourg*; le Roi de Danemarck avoit été obligé de détacher une forte Escadre de sa Flote, sous les ordres du Vice-Amiral Gabel, pour aller au secours de son Royaume de Norvegue; & il ne pouvoit pas la faire revenir avant que les Ennemis se fussent entièrement retirés, sans exposer une grande partie de Royaume à leur discrétion: De sorte que S. M. ne put envoyer cet ordre audit Vice-Amiral que le 18. Juillet, lui enjoignant de hâter son retour autant qu'il lui seroit possible, sans s'arrêter par aucun empêchement, que ceux qui pourroient venir d'en haut. Le vent lui fut contraire pendant quelque tems, & ce retardement ne provint que du Tour-Paisifant, qui commande aux Vents & à la Mer: de sorte qu'on ne pouvoit pas en attribuer la faute au Roi de Danemarck. De plus, les Suédois étoient sortis sur Mer, & S. M. Czarienne Elle-même n'avoit pas jugé à propos, que la Flote Danoise & les Vaisseaux Russiens qui étoient à *Copenhague* missent à la voile, pour aller escorter les Troupes Russiennes qui devoient être transportées de *Rostok* avant le retour de la susdite Escadre, que personne ne desiroit avec plus d'ardeur que S. M. Danoise. Lors que le Vice-Amiral fut revenu en Août, que la Flote combinée eut mis en Mer, & que les Troupes Russiennes eurent débarqué en Zelande, (ce qui avoit pris quelque tems,) on ne pût être prêt qu'en Sept. pour la Decente: Mais dans le tems que tous les Bâtimens de transport étoient assemblez, & que les Troupes étoient prêtes à être embarquées, en sorte que le Roi faisoit état de faire la Decente dans peu de jours;

& même le 21. Septembre; les Generaux & Ministres Russiens commencèrent seulement alors, à faire quelques difficultez aux Generaux Danois, & leur déclarèrent le 17. dans une Conférence, que S. M. Czarienne, en égard à l'état des affaires, & craignant qu'on ne trouvât pas de subsistance en Scanie, ne jugeoit pas qu'il fût convenable de faire la Décente cette année, mais qu'on devoit la renvoyer au Printems prochain. Cela surprit fort S. M. Danoise, ainsi qu'il est facile de le comprendre; d'autant plus que si du côté du Czar, on avoit voulu faire un changement à ce qui avoit déjà été arrêté, on auroit dû l'avoir déclaré à temps, afin d'épargner tant de sommes considérables que le Roi avoit déjà fournies pour la Décente. Là dessus, S. M. représenta le 20. Septembre à S. M. Czarienne, par un Écrit fort ample, que quoi que la Saison fût fort avancée, on pouvoit néanmoins exécuter facilement la Décente avec des Forces supérieures, & prendre poste dans le País, qu'on y trouveroit assez de subsistance, ou qu'il seroit facile d'y en transporter des Provinces Royales, avec lesquelles la communication étoit toujours ouverte, &c. Le jour suivant, on tâcha encore verbalement d'engager le Czar à faire la Décente; mais il répondit, qu'il persistoit dans la résolution qu'il avoit prise: que si le Roi vouloit entreprendre seul la Décente, il fourniroit pour cet effet 15. Bataillons & 1000. Chevaux, suivant la Convention faite devant *Stralsund*: qu'il consentiroit à tout pour le Printems; mais que pour le présent il ne pouvoit & ne seroit rien de plus à cet égard. Sur quoi le 23. Septembre, le Roi fit demander 24. Bataillons, au lieu de 15., pour entreprendre seul la Décente cette année, mais le Czar l'ayant refusé, S. M. lui déclara, que les choses étant ainsi, Elle ne souhaitoit plus

aucunes de ses Troupes, mais le prioit de les vouloir faire transporter incessamment hors de son País, afin de pouvoir renvoyer les Bâtimens de transport, qui coûtoient par mois 40000. Rixdales, à quoi S. M. Czarienne avoit consenti, &c.

2. Suivant les avis de *Coppenhague*, les Bagages de S. M. Czarienne en étoient partis le 9. du mois passé pour passer en *Holstein*; & le 10. ce Prince avoit mangé sur la Flotte, qui se dispoisoit à partir avec tous les Vaisseaux de transport qui doivent repasser les Troupes dans le *Mecklembourg* & la *Poméranie*. Le 11. jour de la Naissance de S. M. Danoise, le Czar se trouva à la Cour. S. M. Czarienne fut plusieurs fois depuis ce tems-la en Conférence avec le Roi, ou ses Ministres, dans lesquelles on admit souvent le Ministre de la Grande-Bretagne, & les Amiraux des trois Nations dont la Flote est présentement composée; mais le vent étant devenu favorable le 23. la Flotte Russe mit la première à la voile, suivie des Escadres Angloises & Hollandoises qui lui servoient d'escorte.

3. Le Czar ayant témoigné de la

curiosité pour voir ordonner un Prêtre selon les Cérémonies pratiquées en Danemarck, se rendit le 25. à l'Eglise de Ste Marie de *Copenhague*, où l'on fit celle bénir un Evêque. S. M. y resta pendant deux heures que dura la Cérémonie, remarquant avec exactitude tout ce qui se passoit, & se faisant expliquer jusqu'aux moindres particularitez.

4. Le 26. ce Monarque rendit visite à S. M. Danoise, qui le reçut dans sa Chambre du lit, étant pour lors incommodée d'un rhume; & Leurs Majestez eurent, en présence du Chancelier Schafirof, un Entretien familier de plus de deux heures. Comme on célébroit ce jour-là la Cour la Naissance du Prince Charles, le Czar & la Czarine y dînèrent avec toutes les Personnes distinguées de l'une & l'autre Nation, & témoignèrent prendre bien du plaisir à ce Régal.

5. Le 27. au matin le Czar fut prendre congé du Roi, dans le Cabinet duquel il eut encore une assez longue Conférence avec ce Prince. On prétend que le Premier déclara à l'autre, les véritables raisons du retardement de la Décence, & l'assu-

ra de nouveau qu'Elle s'exécutoit infailliblement au Printemps. S. M. Czarienne partit un peu après de *Copenhague* avec toute sa Suite, au bruit de trois décharges de toute l'Artillerie des remparts & des Forts, & fut diner avec la Czarinne à *Rotsebild*. On crut à *Copenhague*; que le Roi avoit passé le grand & le petit *Belt* sans s'arrêter; mais les Lettres de cette Capitale du 31. marquoient, qu'une Tempête survenuë avoit empêché L. M. de traverser le petit *Belt*, & qu'Elles étoient encore le 2. de ce mois à *Affen*, dans l'Isle de *Funen*, d'où le Czar avoit dépêché un Express à *Petersburg*.

6. Ces mêmes Lettres ajoutent, que le Roi étoit bien rétabli de son indisposition, & qu'on n'attendoit que le retour des Vaisseaux de guerre qui avoient convoyé les Troupes Russiennes dans le *Mechlebourg*, pour faire un grand transport en *Norwegue*. Il étoit arrivé le 30. du mois passé à *Copenhague* 16. Charettes chargées d'argent destiné à payer les Matelots.

IV. 1. Les avis de *Poméranie* portent, qu'il étoit abordé le 23. à *Stralsund* 21. Batimens de transport venant de *Copenhague*, avec la Cavalerie

Russienne; qu'on avoit été obligé de la débarquer le 24. à cause du mauvais tems; mais qu'elle s'étoit mise en marche le lendemain pour se rendre dans le Mecklebourg, où toutes les autres Troupes Moscovites sont aussi arrivées, & y ont pris des quartiers en attendant de nouveaux ordres; & où elles s'étendent de manière à faire croire, qu'elles ne comptent pas d'en sortir si-tôt. On appréhende même beaucoup qu'elles n'y restent jusqu'au Printemps, ce qui n'est pas sans apparence: Cependant, on a renforcé la Garnison de *Wismar*, qui n'étoit composée que de 6. Bataillons de Danois, de Prussiens & de Hanovriens, de 3. autres Bataillons de ces mêmes Nations.

V. 1. On apprend de *Berlin*, que la Reine de Prusse n'y arriva que le 13. du mois dernier de son Voyage de Hanovre. Que le Roi, après avoir fait ses Dévotions le 18. avec cette Princesse à *Charlottenbourg*, & avoir assisté le lendemain au Conseil, étoit parti pour *Potsdam*, d'où S. M. s'étoit renduë à Brandebourg pour y faire la Revûë de son Régiment des Gardes, qui y est présentement en garnison.

2. On attendoit au commencement de ce mois le Prince Héréditaire de Wirtemberg, qui vient pour épouser la Princesse aînée du Margrave Philippe, & toute la Cour devoit se rendre à *Berlin* pour ce tems-là.

3. Un Gentilhomme du Czar, arrivé depuis peu en cette Ville, a demandé, dit-on, une Entrevûë de la part de ce Prince avec S. M. Prussienne, qui a accepté la Proposition, & a nommé pour cet effet la Maison de *Charlottenbourg*.

VI. 1. Les avis de Saxe portent, que le Prince de Furstemberg, Statouder, ou Gouverneur Général de cet Electorat, mourut à *Wermsdorf* vers le milieu du mois passé, où son corps a été embaumé, & son cœur porté dans sa Principauté. On ne disposera point de sa Charge de Gouverneur-Général, qu'au retour du Prince Electoral, auquel le Défunt a fait présent de la Garde qu'il avoit levée. Ce Prince a été élu Coadjuteur de *Naumbourg* dans la Principauté de Saxe-Zeits.

2. On apprend de *Leipsick* du 21. du passé, que la semaine précédente le feu avoit consumé 55. maisons à *Heldran* en Thuringe; & que la

Com-

Comtesse de Cofsel qui avoit été arrêtée à *Hall*, avoit été transférée quelques jours après à *Conigstein*.

VII. Le Roi de la Gr. Br. étoit encore à *Goor* au commencement de ce mois, où S. M. continuoit à prendre le divertissement de la Chasse. Le Comte de *Sunderland*, après avoir resté quelques jours à *Hanovre*, étoit allé trouver S. M. B. dont il avoit été très favorablement reçu. Ce Prince avoit envoyé son Conseiller Privé (Mr. Spork) à la Cour de Prusse pour y prendre quelques mesures sur le retour des Russiens dans le *Mecklenbourg*; mais on dit que ce Ministre étoit sur son retour sans avoir rien fait.

VIII. I. Les Lettres de *Hambourg* du 6. de ce mois marquent, qu'on n'y attendoit pas si-tôt le Czar, quoi qu'un de ces Fourriers fût arrivé dès le second au Jardin d'Ottens où S. M. doit loger, parce qu'on avoit eu des avis du *Holstein*, que ce Prince n'arriveroit que le 5. à *Husum*, d'où il vouloit aller visiter quelques autres Places de ce Duché, & passer ensuite en Hollande.

II. Elles ajoutent que Mr. Botticher, Ministre de S. Majesté Czarienne, ayant demandé qu'on fit arrêter un Co-

lonel,

lonel, nommé le Comte *Winerofski*, Beau-frere du fameux *Masappa*, & actuellement au Service de Suède, la chose avoit été accordée & exécutée le 12. du mois passé, & le Prisonnier conduit chez le Ministre de Russie pour y être gardé de la part de la Ville. Que là dessus ce Ministre avoit présenté le 26. une Lettre du Czar, par laquelle ce Prince demande au Magistrat, que suivant l'exemple du Lord *Duffus*, qui avoit été livré au Ministre du Roi de la Grande-Bretagne *, il prétendoit qu'on remit le Comte comme Rebelle aussi bien que ce Lord, à la discrétion de son Ministre. Mais que le Comte de *Welling*, qui est toujours à *Brême*, ayant écrit de son côté en des termes très forts, & menacé, de la part du Roi de Suède, en cas qu'on livrât le Prisonnier, de faire confisquer tous les Vaiffeaux *Hanbourgeois* qui se trouveroient à *Gottenbourg*, ou dans les autres Ports de Suède, le Magistrat avoit communiqué ces 2. Lettres aux Colléges de la Ville pour en délibérer; lesquels avoient résolu, que le Ministre de Russie ayant donné sa parole que ledit Prisonnier resteroit

* Voici le *Mercuré* du mois d'Août de cette année page 164.

à la garde de la Ville, on ne pouvoit pas accorder la demande de S. M. Czarienne ; & que là-dessus 2. Députés avoient été chargés de porter au Résident du Czar l'extrait de cette Résolution. On ne fait point encore de quelle manière S. M. Czarienne aura pris cette Résolution ; mais les Lettres du 6. de ce mois portoient, que le Comte de Welling avoit écrit depuis deux autres Lettres au Magistrat, avec de fortes instances, que le Prisonnier, qui est toujours gardé chez le Résident, soit incessamment remis en liberté.

3. Il paroïssoit depuis peu en cette même Ville un Imprimé, en forme de Lettre, dans lequel on expose, que c'est à tort qu'on accuse le Roi de Suede de ne vouloir pas donner les mains à un Traité de Paix ; & l'on allégué entr'autres choses, que ce n'est point par répugnance pour la Paix que S. M. S. a refusé d'envoyer ses Ministres à *Brunswick*, mais parce qu'on avoit voulu l'obliger par force à accepter cette Place pour le Congrès, & qu'on avoit manqué aux points essentiels du Cérémonial : Qu'Elle avoit rendu

compte de sa conduite à cet égard, par une Lettre adressée à l'Empereur, & par des Mémoires présentés à la Diète de *Ratisbonne* : Que sur ce qu'on avoit déclaré à S. M. S., que l'Empereur ne paroïtroit au Congrès de *Brunswick* qu'en qualité d'Empereur, S. M. S. demandoit d'y être traité comme un Membre de l'Empire, & que toutes choses s'y passassent suivant les Loix fondamentales de cet Illustre Corps : Que S. M. S. étoit si fort disposée pour la Paix, qu'Elle étoit prête à passer sur les difficultés qui ne seroient point préjudiciables à sa Dignité : Que ses Médiateurs & ses Ministres étoient déjà nommez, & qu'Elle avoit proposé 4. Villes différentes, au choix de ses Ennemis ; consentant que si elles ne leur agréoient pas, ils en nommassent d'autres ; ou qu'enfin, si l'on ne pouvoit pas convenir du choix d'une Ville, on s'en rapportât à la nomination des Médiateurs : Qu'enfin, S. M. S. avoit déclaré, qu'Elle étoit prête d'entrer en Négociation pour la Paix

» gé-

générale, ou en des Négociations
séparées, à l'égard des différends
particuliers qu'il peut avoir avec
quelques-uns des Membres de l'Em-
pire, &c.

On s'attache particulièrement à fai-
re remarquer, « Que tout ce qui s'est
traité jusqu'à présent à *Brunswick* n'a
eu aucun fondement solide; mais
que l'épuisement réciproque des Fi-
nances, où se trouvent toutes les
Parties, a enfin amené un tems de
décision. Et à ce sujet, on raporte
l'exemple de l'Empereur & du feu
Roi de France, qu'un semblable é-
puisement a déterminé à convenir
d'un Traité de Paix, sans aucune Mé-
diation & en moins de tems, qu'on
n'a coutume d'en employer à régler
des Préliminaires: Les mêmes Ge-
neraux qui ont fait la Guerre, ont
traité & conclu la Paix. On pro-
pose ce modèle, comme le plus pro-
pre pour parvenir promptement à cet-
te Paix, que toutes les Puissances
du Nord semblent désirer avec tant
d'ardeur.



*Réflexions sur les Nouvelles
du Nord.*

L'Article des Nouvelles de Polo-
gne finit depuis quelque mois
par des assurances presque positives
de la prochaine signature du Traité
de Paix, entre les Plénipotentiaires
du Roi & les Confédérez, sans qu'on
ait vu cependant jusqu'ici la fin des
Hostilitez entre les deux Parties, ni
celle de cette longue & captieuse Négocio-
tation. Les Négociations de Paix qui
durent si long-tems, sont presque tou-
jours des marques certaines de la mau-
vaïse foi, ou du peu de penchant de
ceux qui traitent à en venir à un Ac-
commodement. On ne prétend point
examiner ici, à qui des Confédérez,
ou des Saxons, la Paix, ou la Guer-
re semblent le plus convenir; la ques-
tion ne paroissant pas moins proble-
matique que délicate; mais il n'est pas
mal-aisé, après avoir lû le Journal
des dernières Conférences de *Warso-
vie*, de juger que les Confédérez ne
se laissent entraîner à en venir à une
conclusion si éloignée de ce qu'ils
prétendoient au commencement de
la

la Campagne , & qui leur avoit été en quelque façon accordé , que par le peu de fond qu'ils ont remarqué qu'ils avoient à faire désormais sur un secours étranger , & par la crainte de succomber à la fin , & de voir leur Patrie exposée en même tems à l'avarice des Moscovites , & au ressentiment des Saxons. Une telle disposition semble à coup sûr promettre bien-tôt la fin des Négociations , & la conclusion d'un Traité ; mais de savoir si la Pologne en tirera de grands avantages , & y trouvera le repos solide dont elle a si grand besoin , pour se remettre de tant de misères & de tant de calamitez qu'elle souffre depuis plus de 20. ans , il n'y a que le tems qui nous en puisse convaincre.

II. & III. Tout ainsi que sous le prétexte des Suspensions d'Armes & des Traitez de Pacification , on a vû perpetuellement depuis près d'un an régner une Guerre ouverte entre les Conféderez & les Saxons , de même une Paix tacite semble pareillement régner depuis un tems , entre le Roi de Suède & les Alliez du Nord , au milieu d'une Guerre déclarée. C'est apparemment de ce qui se passe à cet égard , que bien des gens en infèrent ,

com-

comme on l'a peut-être déjà dit ailleurs , qu'on est las de la Guerre , ou qu'il y a quelque secrète Négociation de Paix sur le tapis : Mais après tout , ce raisonnement peut n'avoir pas toute la solidité qu'il presente d'abord. La Mer qui sépare la Suède du Danemarck & des Provinces Septentrionales de l'Allemagne , contribué seule beaucoup à rallentir l'ardeur des Partis exposez , par les difficultés qu'elle leur fait naître , de s'entre attaquer. D'un autre côté la supériorité de forces des Alliez , tant par mer que par terre , n'a pas permis au Roi de Suède , qui ne manqua pas comme on fait de bonne volonté , de les venir attaquer , sans la dernière témérité. Ce Prince d'ailleurs , n'a abandonné son entreprise sur la Norwegue , que pour voler au secours de la Scanie , le plus beau morceau de son Roiaume , qui étoit menacé d'une dangereuse invasion ; & n'a pas plutôt appris que la décente étoit différée , qu'il parle de retourner. Que peut-on conclure de tout ceci , si ce n'est , que supposé que le Czar n'ait point eu d'autres raisons pour différer son entreprise , que la saison trop avancée , ou le manque de certaines

Tome L XI.

Z

cho-

choſes , le Roi de Suède aura toujours gagné du tems , ce qui n'eſt pas peu ; & que les choſes , pour les malheur de Peuples , ſe trouveront encore au Prin-tems au même état où elles étoient au commencement de cette Campagne.

VIII. L'embaras où ſe trouve la Ville de *Hambourg* , par les menaces du Czar & du Roi de Suède , au ſujet du Priſonnier dont on vient de parler , fait voir le danger qu'il y a pour un petit Etat de pouſſer la complaiſance trop loin pour un puiffant voiſin , s'il ne veut entrer dans un engagement tacite d'en uſer de même avec tout autre , qui n'aura pas moins de Puiffance. On ne manquera pas de dire , qu'on n'auroit pas dû violer l'Azile qu'un Etat Souverain offre preſque par tout à ceux qui ne ſont point coupables de ces crimes odieux à toutes les Nations , ou qu'on ne pouvoit guère ſe diſpenſer d'en uſer de même , lors qu'on en ſeroit requis dans une pareille occaſion , à moins que de vouloir s'expoſer à toutes les ſuites d'un refus. Quoi qu'il en ſoit , cette affaire a dû d'autant plus chagriner la Ville de *Hambourg* , qu'elle ſe ſeſt attirée aux dé-

Politique. Novembre 1716. 515
pens de ſes propres Privilèges , & pour ainſi dire de la confiance & de la ſûreté publique , qui devoient être d'autant plus Sacrées aux moindres Souverains , qu'elles ſembloit faire partie du Droit des Gens.

NOUVELLES DE TUR- QUIE , DE HONGRIE , D'ALLEMAGNE ET DE SUISSE.

I. **C**omme on ne reçoit plus que rarement en droiture des nouvelles de *Conſtantinople* , nous ne laiſſerons pas de rapporter quelques particularitez d'une Lettre qu'on en a reçüe il y a quelque tems , quoi qu'elle ſoit un peu de vieille datte.

La nouvelle de la défaite de l'Armée Ottomane , arrivée le 5. de Juillet en Hongrie , ne fut apportée que le 15. d'Août à *Conſtantinople* , par un Domeſtique du Caimacan. Il raconteit que le Viſir , qui n'étoit pas aſſez informé du nombre des Troupes que les Ennemis avoient derrière *Peterwaradin* qu'il venoit aſſiéger , en aiant été attaqué inopinément , & étant monté à cheval tout épouvanté , avoit été légèrement bleſſé à la

tête dès le commencement du Combat. Qu'ayant vû ensuite tomber à ses côtez 40. de ses Gardes, & dans le tems qu'il se préparoit à la fuite, il avoit reçu un coup de Carabine au travers du corps, dont il étoit mort un moment après; sur quoi on avoit jetté son corps sur un Chariot de bagages, & conduit à *Belgrade* où il avoit été enterré. Que le Bacha de *Smirne* qui commandoit l'Avantgarde, avoit aussi été tué au commencement du Combat, & que 9. autres Bachas étoient aussi demeurés sur la Place. Que les Ennemis s'étant rendus maîtres de l'Artillerie & des Bagages, Sare Mehemet Chiaïa du Grand Visir, & quelques-uns des principaux Commandans, avoient à peine sauvé l'Etandart de Mahomet à *Belgrade*, & que pour cette raison ce premier avoit été choisi Grand Visir en la place du Défunt. Cette Lettre ajoutée, qu'on ne peut exprimer la consternation que cette désaite causoit dans l'Empire Ottoman, & qu'on s'attendoit à voir de grands changemens dans le Gouvernement.

2. Une autre lettre venue par la voye de *Marseille*, avec avis, que Mr. de Bonac, Ambassadeur de Fran-

ce, étoit arrivé le 9. de Septembre à *Constantinople*, portoit en outre: Que le Divan avoit été assemblé plusieurs fois pour délibérer sur les moyens de réparer l'échec qu'on venoit de recevoir en Hongrie & d'en arrêter les suites: Qu'on avoit envoyé ordre à tous les Bachas d'Asie & d'Égypte, de faire des levées considérables de Recrûs, tant de Cavalerie que d'Infanterie, d'assembler, chacun dans son département, le plus d'argent qu'il leur seroit possible, & d'envoyer le tout au plûtôt à *Constantinople*. Qu'on avoit de plus taxé chaque Province des Etats du Sultan, à fournir une certaine quantité d'hommes, d'argent, de vivres & de munitions de guerre, moyennant quoi on espéroit de pouvoir mettre 2. Armées de plus de cent mille hommes chacune, pour agir tant d'un côté, que de l'autre du Danube.

II. L'Article de Hongrie, dans le *Mercuré* précédent, se terminoit par la nouvelle de la prise de la Palanque de *Temeswar* le 1. d'Octobre; mais le Journal du Camp Impérial finissoit au 25. du mois précédent, nous en donnerons ici la suite.

Le 25. de Septembre, le Général d'Artillerie

illerie Prince de Bevern étant de jour avec le Maréchal de Camp Comte de Tann, & le Sergeant General de Livingstein, on poussa les travaux avec beaucoup de chaleur, sur tout aux Galeries & aux Ponts sur le Fossé de la Palanque, où le Capitaine Ingenieur Mischner fut tué. On fit ensuite les dispositions, pour donner l'Assaut le jour suivant; mais elles furent interrompues par le grand feu des Assiégez, & par les Bombes qu'ils firent rouler de la Palanque sur des planches; ce qui ruina les Galeries, outre l'ensure des eaux de la Brga, qui coure dans le Fossé, dont on fut fort incommodé: de sorte que,

Le 26., sous le commandement du Prince Alexandre de Wirtemberg General d'Artillerie, avec le Baron de Broune Maréchal de Camp, & le Comte de Wallis Sergeant General, on employa toute la journée à former une nouvelle plate-forme de 6. Mortiers, à la gauche de l'Attaque, & à conduire 2. Coulevrines, pour battre une Porte, qu'on avoit vûe quelque fois ouverte: On travailla aussi à rétablir les Galeries. Et comme l'On n'avoit point surpris depuis quelques jours à cause de la présence de l'Ennemi, on résolut de le faire ce jour-là, sur l'avis qu'on eut qu'il s'étoit retiré au delà de la Temes, après le mauvais succès de sa tentative; c'est pourquoi la Garnison de la Pla-

Place, tant à pié qu'à cheval, fit une vigoureuse sortie sur le Camp du Général Palfi, pour profiter de l'éloignement de nos Troupes; mais on y avoit pourvu par le Détachement de quelques autres, qui tombèrent sur les Ennemis, & les repoussèrent dans la Ville avec perte.

Le 27. le Comte Maximilien de Straremberg, Général d'Artillerie, releva la Tranchée, avec le Maréchal de Camp Ahumada, & le Sergeant General Comte d'Odoir. On continua les Travaux commenez & la réparation des Galeries. Le Baron de Heiden, Capitaine du Régiment du Gui Straremberg, y fut tué, avec quelques autres.

Le 28. le Comte de Harrach, étant de jour avec le Maréchal Comte de Wallis, & le Sergeant General Marcilli, on poussa & on augmenta la construction des Galleries & des Ponts; & on fit quelques autres dispositions pour l'Assaut. Nos Partis rapportèrent ce jour-là, que l'Ennemi s'étoit retiré du côté de *Papava*.

Le 29. de Septembre, le Prince de Bevern, General d'Artillerie, monta la Tranchée, avec le Maréchal Comte de Tann, & le Sergeant General Leimbruck: On ouvrit les Sappes faites le long du Fossé, à la droite & à la gauche de nôtre Attaque; & on employa la nuit suivante à perfectionner les 6. Ponts de Galeries qu'on avoit

commencez ; de sorte que le Prince Eugène ordonna les dispositions pour l'assaut. Ce jour-là, le Baron d'Elstern, visant les Tranchées, fut blessé à la tête de l'éclat d'une Grenade.

Le 30., on commanda pour l'Assaut, sous la conduite du Prince Alexandre de Wirtemberg, avec les Maréchaux de Camp Ahumada & Broune, & les Sergens Gen. Langlet, Livingstein & Wallis, 30. Bataillons & autant de Compagnies de Grenadiers, outre 2700 Pionniers ; & les ayant partagez en 3. Corps, avec les instructions pour l'Assaut, on commença à faire entrer les Troupes dans les Aproches ; & le Général Palfi fut averti en même tems, de faire au delà de la *Begaune* diversion à la nouvelle *Palanque*. Mais cette disposition ayant pris beaucoup de tems, & le soir approchant, on jugea à propos de remettre l'attaque au lendemain, & toutes les Troupes restèrent dans les Aproches. Le Maréchal de Camp Hochberg fut tué d'un coup de Canon, avec l'Alfier d'Harcourt, & un autre blessé.

Le 1. Octobre, nonobstant la pluye qui avoit continué toute la nuit, le Prince Eugène se porta le matin aux Aproches, où après quelques dispositions, il donna l'ordre au Prince Alex. de Wirtemberg pour commencer l'Assaut. Le signal étant donné vers les 8. heures, les Compagnies de Grenadiers commencèrent dans l'ordre

pres-

prescrit, à s'avancer avec beaucoup de courage, partie sur les Galeries, & partie par le Fossé, & s'emparèrent du Parapet de l'Ennemi, où elles prirent poste aussi-tôt à la gauche, & chassèrent l'Ennemi dans la Ville, où il fut facile de se retirer, parce qu'il avoit à dos le Corps de la Place, & diverses Coupures. Les Assiégés voulurent ensuite faire une sortie : mais ils furent incontinent repoussez par notre Bataillon, qui s'étoit déjà posté dans la *Palanque* ; de sorte qu'ils ne purent faire autre chose en se retirant, que de mettre le feu en divers endroits de la *Palanque* ; ce qui n'empêcha pas nos Bataillons de se partager avec les Pionniers le long de la *Palanque*, en se prévalant du Retranchement des Ennemis ; ensuite qu'ils tirèrent une Parallele à la distance de 80. pas (en quelques endroits plus ou moins) du Fossé de la Ville.

Le Prince Alexandre de Wirtemberg a été blessé dans cette Action, mais non dangereusement ; de même que les Maréchaux de Camp Ahumada & Broune, avec le Sergeant Général Livingstein, le Colonel Faber, & quelques autres Officiers de l'Etat Major & autres, qui ont été blesez.

On ne peut pas assez louer la valeur & la bonne conduite que ce Prince a fait paroître, avec tous les autres Généraux & Officiers, dans cet Assaut, où ils ont fait

Z 5

tout

tout ce qu'on pouvoit jamais desirer.

■ Suivant la Liste des morts & des bleſſez au dernier Assaut, & au Poſte pris dans la *Palanque*, il y a 455. morts, & 1487. bleſſez. On a trouvé 8. Canons dans la *Palanque*.

Le 2. la Ligne Parallele qu'on avoit commencé à tirer contre la Ville, fut fort avancée ce jour-là; & l'on observa que les Affiégez travailloient de leur côté à fortifier deux Demi-Lunes, & leur Parapet situé en deçà du Fosse de la Ville: sur quoi,

Le 3., nos Travaux furent poussés avec diligence, & la Parallele avancée vers la pointe d'une demi Lune des Affiégez.

Le 4., On prolongea une seconde Parallele, à la gauche de la *Palanque*, à 260. pieds, & on la poussa jusqu'à un Maraîs. On travailla en même tems à dresser du côté de l'Attaque une Batterie de 15. pièces de gros Canon, & à conduire 7. Mortiers sur une plate forme, qu'on avoit élevée la nuit précédente.

Le 5., on fut occupé à perfectionner les Batteries. Un prisonnier qui s'étoit sauvé d'entre les mains des Tartares, arriva ce jour-là au Camp, avec la nouvelle, qu'à une journée & demie delà, il y avoit un Camp de Tartares, & plus loin vers le Danube un Corps de Turcs, & qu'au delà de ce Fleuve on avoit assemblé quelque Artillerie: cette nouvelle a été

con-

confirmée par des lettres de *Pesturwaradin*, avec avis qu'à la dernière attaque qu'on avoit tentée sur le Général Palfi, l'Agua des Janissaires, qui venoit d'être nommé Soraskier de *Belgrade*, s'y étoit trouvé en personne; & avoit fait distribuer un Ducat d'or à chacun des Turcs qui avoient passé en deçà du *Danube*, afin de leur donner plus de courage.

Le 6., les Travaux aiant été fort avancés, on commença à jeter des Bombes dans la Ville, avec 14. Mortiers.

Le 7., on travailla à une Rojoute à la droite de l'Attaque, pour assurer nos Batteries de Canon & de Mortiers, & on commença à former une nouvelle Batterie sur la *Palanque*, pour démonter les Canons des Affiégez: à la gauche on perfectionna un Logement jusqu'à 50. pas du Fosse, & on acheva de placer la reste des Mortiers, de sorte qu'avec plus de 300., on jeta des Bombes dans la Ville.

Le 8., on poursuivit les Travaux, pour mettre les Batteries en état de battre la Place le jour suivant ou le 10.

Le 9., on appliqua les Mineurs à saper en deux endroits vers le Fosse antérieur, & on fit un épaulement pour couvrir une des Batteries de 24. Canons. Les Mortiers continuèrent à jouer.

Le 10., on commença à battre avec 24. gros Canons le Demi Bastion de la Ville, & les 2. petites Demi-Lunes situées

Z 6

au

au devant. On continua de jeter des Bombes, & on perfectionna toutes les Batteries : De sorte que,

Le 11., on commença à la pointe du jour à battre la Place avec 43. pièces de gros Canon, outre les Mortiers qui firent un fracas terrible; & la nuit suivante, on tira une longue Ligne, qui passoit à 20. pas de devant la Porte de la Ville, à la gauche; & s'avançoit assez près du Fossé antérieur.

Le 12., l'Ennemi vers les 11. heures aiant arboré un Drapeau blanc, & demandé à capituler, le Prince Alexandre de Wirtemberg, qui étoit de jour, en donna avis au Prince Eugène, qui consentit que le Bacha envoyât quelques Officiers au Camp: Sur quoi le Commandant du Château, Achmet Aga; & Ali Effendi sortirent; & de notre côté, le Sergent Général Comte de Wallis, & le Comte de Filippi furent envoyés dans la Place (d'où ils retournèrent sur le soir) & les 2. premiers furent joints ensuite par Ibrahim-Senn: De sorte qu'on s'occupa à dresser la Capitulation,

Le 13., suivant ce qui avoit été convenu avec les Assiégés le jour précédent, qu'ils auroient la liberté de sortir de la Place, à l'égard de leurs personnes & Effets, en y laissant tout le reste, on travailla ce jour-là à régler les autres points de la Capitulation.

Le

Le 14., ces Articles furent signez de part & d'autre, & échangez, ensuite de quoi les Imperiaux prirent possession des Ouvrages de dehors & de quelques Portes de la Ville; & on retira les Canons de nos Batteries, qui furent aplanies, de même que les Tranchées.

Le 15., la Garnison devoit sortir suivant la Capitulation, mais à cause des Ponts & des Chemins ruinez par les Bombes, elle ne pût achever d'empaqueter & charger ses effets. Cependant, elle con-signa les Portes restantes, & tous les Ouvrages, entre les mains des Imperiaux; & elle remit pareillement la Ville & le Château, dont les nôtres prirent une entière possession. On est présentement occupé à dresser l'Inventaire de toute l'Artillerie & des munitions qui s'y trouvent,

Cependant une bonne partie de la Garnison est déjà campée avec ses Bagages, dans une Isle située au delà de la Ville: le reste suivra demain, ou le jour suivant, pour partir tous ensemble, par la route qui leur est prescrite.

Le 16., la Garnison ennemie ne pût achever ce jour-là, de faire charger la grande quantité de ses Bagages, pour sortir de l'Isle, qui est devant la *Palanque* du Château, de sorte qu'on fut obligé de remettre le départ au lendemain.

Le 17., vers le midi, la Garnison se mit en marche avec tous ses Effets, sous

Z 7

l'Es-

l'escorte du Colonel & Ajudant Général Desfigni, avec 500. Chevaux. Elle paroïssoit encore composée d'environ 12000. h. portant les armes, entre lesquels on comptois 2. à 3000. Spahis & Tartares: ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que tout se passa de part & d'autre en si bon ordre, tant dans les allées & venues, que pendant le cours des Négociations, que les Turcs ne pouvoient assez se louer de notre bonne Discipline Militaire.

Le 18. on chanta le *Te Deum* dans la Tente du Prince Eugene de Savoye, en Action de Graces de l'heureuse & importante Conquête de *Temeswar*, qui étoit demeurée entre les mains des Infidèles depuis 154. ans; & cette Ceremonie se fit au bruit des salves de 140. Canons.

L'Artillerie qu'on a trouvée dans cette Forteresse, consiste en 136. Canons & 10. Mortiers. avec quantité de Poudre, d'autres Munitions & de Grains, dont on est occupé à dresser & mettre en ordre l'Inventaire.

Le 19. 2000. hommes commandez, furent occupez tout le jour à nettoyer la Forteresse, & à la réparer dans les endroits les plus nécessaires.

La Capitulation avec les Assiégés consiste dans les Articles suivans; & pour la sûreté de notre Escorte jusqu'à son retour, de même que des Chariots, les As-

siégés

Politique. Novembre 1716. 527
 siégés ont laissé pour Otages dans la Place un des principaux de chacun de leur Corps.

Articles de la Capitulation, demandez de la part des Assiégés à Temelwar.

I. N Ous avec toutes nos Femmes & Enfans, ensemble avec tout ce qu'il y a d'Effets dans nos Maisons, de même que les Chariots, Chevaux, & autres Bestiaux, pour le transport de nos Effets, &c., resterons à notre disposition; & on nous en accordera la libre sortie, sans permettre qu'il nous soit fait aucun tort ou dommage, par quelque Nation que ce soit, quand il y en auroit 72. Accordés, à l'exception des Déserteurs.

II. Qu'il ne sera refusé, tant à la Milice à pié & à cheval, qu'aux Habitans, de sortir avec leurs Armes blanches & à feu, leurs Drapeaux & Tambour battans; mais que du jour de la sortie, on leur donnera la marche depuis *Temeswar* à *Belgrade*, en 8. jours, par le plus court chemin; le premier vers *Temischa* au dessus du Pont; le 2. par le second Pont près de *Schebel*, qui est un Village sur le Marais; & le 3. à Tente sur le Pont de *Bieschowa*; le 4. à *Murgida*, Marais ainsi nommé; le 5. à *Alibonar*, près d'une Palanque; le 6. à *Danzova*; le 7. à *Bortscha*, où

où est le Trajet : Et comme l'on prie qu'il nous soit donné un Convoi suffisant pour nous conduire jusques là avec sûreté, de même il sera donné de la part du Bacha de Belgrade un Certificat signé de sa main, que les Assiégés auront été sûrement convoyez jusqu'au dit *Bortscha*.
Accorde : mais on devra laisser des Otages jusqu'au retour du Convoi.

III. Pour le Transport de nos Femmes & Enfans, ensemble avec leurs Effets, Marchandises &c., afin qu'aucun ne reste en arrière, & ne doive aller à pied, & en fournira 7000. Chariots attelez ; & en cas que quelque Chariot vint à se rompre, ou les Bestiaux à crever en chemin, il en sera fourni d'autres à la place, & on ne permettra pas qu'ils soient depouillez d'aucune chose : Pareillement si quelqu'un peut acheter un Chariot pour son argent, il lui sera permis. Il est de notoriété, qu'on ne peut avoir un si grand nombre de Chariots ; cependant, on leur en fournira 1000. , & on leur permet de ne laisser aucun des leurs en arrière, lesquels ils pourront faire transporter avec leurs Effets : De même, qu'il leur sera permis, s'ils peuvent avoir des Chariots, de les acheter : Et quant à la sûreté demandée, il n'y a aucune difficulté ; mais de leur côté, on donnera pareillement une sûreté, qu'il ne sera commis aucun acte d'hostilité & d'inimitié.

IV. A l'égard des Vivres nécessaires pour

pour la subsistance des Assiégés pendant la marche, non seulement on y prêtera le main, pour les faire apporter par les Païsans à un prix raisonnable, en les payant, afin qu'on ne manque point de vivres jusqu'à *Bortscha* ; mais on en fera disposition. *Accordé*.

V. Le Convoi, durant la marche depuis *Temevar* jusqu'à *Belgrade*, ne se mêlera point parmi les Assiégés, mais les couvrira en bon ordre, afin qu'ils ne reçoivent point d'incommodité de la part des autres Nations. *Pareillement accordé*.

VI. Après la Capitulation conclue, & signée, on remettra fidelement les Munitions, l'Artillerie, les Provisions, & autres choses ; sans néanmoins y comprendre ce qui appartient aux Familles particulières, à qui il sera permis, sans empêchement, d'emporter ce qu'ils voudront & pourront, de même que d'en disposer à leur volonté. Touchant la cession des Ouvrages extérieurs, & d'une Porte, celui qu'on envoie avec la Capitulation, aura plein pouvoir suffisant de traiter, de quelle maniere, & quand on la devra faire. Comme dans toutes les Fortereses les Munitions appartiennent au Maître, & qu'on ignore quelles sont les Munitions des Particuliers, on ne peut permettre sur ce point d'en rien transporter, excepté de prendre sur soi quelques deux coups. Mais pour ce qui regarde les provisions qui
sont

son en propre aux particuliers, ils pourrout les emporter avec-eux. Quant à la consignation de la Porte & des Ouvrages extérieurs, le Général d'Artillerie Prince Alexandre de Wirtemberg, à la Commission & le plein-pouvoir de traiter de ce qui sera convenable, & la Négociation sera approuvée, & entièrement ratifiée.

V. P. L. Que les Esclaves & autres Chrétiens, qui ont embrassé volontairement depuis long-tems la Foi Mahometane, & veulent de leur mouvement sortir avec les autres, ne seront point retenus, sans y comprendre néanmoins ceux qui durant le Siege ont été transfuges, qui pourrout être repris, quand ils se retrouveront. Les Rasciens, Grecs, Juifs, Armeniens, Zingares, & autres Nations domiciliées à *Temeswar*, qui y ont professé leur Métier, ne pourrout aussi être arrêtés, s'ils ont la volonté d'en partir. Les Déserteurs seront rendus; mais ceux des Nations Rascienne, Juive, & autres qui voudrout rester, il leur sera permis, & à ceux qui voudrout s'en aller, il leur sera permis de sortir avec leurs facultez & effets.

VIII. Il sera aussi permis aux *Coruzes* qui s'y trouvent, de sortir pour *Belgrade*. Cette Canaille peut aller par tout où elle voudra.

IX. La liberté de la Vente de tous les Effets sera permise. *Accordé.*

X. La sortie ne sera nullement empêchée, ni la Capitulation violée, sous pré-

texte

Ayuntamiento de Madrid

texte de quelques recherches pour le passé &c. Reste accordé.

Enfin, après que la Capitulation aura été réglée & signée, on accordera 10. jours jusqu'à la sortie, ou du moins jusqu'à ce qu'on ait fourni & chargé les Chariots nécessaires. Donné à *TEMESWAR* le 13. Octobre 1716.

Its sortiront dès qu'on aura assemblé les 1000. Chariots, & cela au plus tard se fera après demain: Et la Porte & les Ouvrages extérieurs seront remis & consignés aujourd'hui.

Signé au Camp sous *TEMESWAR* le 13. Octobre 1716.

EUGENE DE SAVOYE
MEHEMET AGA AZEBANI
CHADZI MEHEMET.

Suivant les avis de *Peterwaradin* du 30. du mois passé, la nouvelle de la reddition de *Temeswar* qui fut apportée le 18. à *Belgrade*, y avoit beaucoup augmenté la consternation. Les Troupes qui composoient la Garnison de cette Ville prise, & quelques Habitans Turcs au nombre d'environ 20 mille personnes, étoient arrivés le 21. du même mois dans la dernière, d'où les Turcs desertoient en grand nombre. On ajoûte que le Grand

Vi-

Visir avoit été sur le point de quitter lui-même *Belgrade*; mais qu'il avoit été retenu par les discours hardis des Janissaires qui lui avoient fait entendre que s'il partoit il n'avoit qu'à remettre les Clefs de *Belgrade* au Général Chrétien de *Peterwaradin*: de sorte que le Visir avoit pris le parti de rester; & qu'il avoit fait rétablir le Pont de *Visnissa*, qui avoit été en partie rompu par la rapidité du Fleuve. Les Turcs de *Belgrade* avoient commencé d'élever une Redoute avec des Fascines du côté de la *Save* pour y mettre une Batterie de 4. pièces de Canon, afin de s'en servir dans le besoin. On apprend encore que les Turcs & les Tartares qui campoient près de *Banzova*, avoient voulu abandonner ce Poste & se retirer au dessus du Pont, mais qu'on les avoit obligées de rester près du Pont de *Visnizza*: que sur ces entrefaites le feu s'étoit pris à *Banzova*, sans qu'on sache encore jusqu'où va le dommage qu'il a causé, ni par qui il a été mis.

On mande de *Bude* qu'il y avoit eu le 25. au soir un Incendie à *Pest* qui a consumé la sixième partie de la Ville.

III. I. Ce fut le 16. du mois passé

que le Comte de *Wurmbrand*, Ajudant-Général, dépêché par le Pr. Eugène de *Savoie*, arriva à *Vienne*, précédé de 5. Postillons avec leurs Cornets de Poste, pour apporter à Leurs Majestez Impériales la nouvelle de la Reddition de *Temeswar*. Le 18. le *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale de *St. Etienne* à l'occasion de ce nouvel Avantage. L'Empereur s'y rendit en Carosse du Palais de la Favorite; mais l'Impératrice y fut portée en Chaise, ce qu'on regarde comme une marque certaine de la Grossesse de cette Princesse, dans laquelle on la croit avancée de plus de 3. mois, quoi qu'elle n'ait point encore été renduë publique. Le son des Cloches, les décharges de l'Artillerie & de la Mousquetterie, furent employez dans cette Solemnité d'Action de Grace; en suite de quoi L. M. Impériales retournèrent à la Favorite, d'où Elles revinrent le 24. pour faire leur séjour au Palais de *Vienne* pour tout l'hiver. Le Prince *Alexandre* de *Wirtemberg* a été nommé Gouverneur-Général de *Temeswar*, & de toute la Comté du même nom; & le 24. Le Sérénissime Archiduc d'Autriche, Prince des Asturies, fut fort

mal vers le commencement du mois passé; mais on avoit crû depuis, que cette indisposition n'auroit point de suite, & on s'étoit contenté de congédier la Nourrice, qu'on croyoit avoir été cause de cet accident, & de sévrer ce jeune Prince pour ne lui en point donner d'autre. Mais les Lettres de *Vienne* du 4. de ce mois, qu'on reçoit à ce moment, nous apprennent la triste nouvelle, que ce Prince, après avoir eu des convulsions depuis quelques jours, nonobstant divers remèdes, & une Consultation de 9. Médecins, étoit décédé le même jour, au grand regret de toute la Famille Impériale; ce qui causoit une affliction générale par toute la Ville.

3. Le 14. du même mois, le Comte Collonitz, Evêque de *Vienne*, avoit béni, avec beaucoup de Solennité, un Vaissseau de 50. Pièces de Canon nouvellement construit sur le Danube, & il fut nommé le St. Eugène, par ordre de S. M. Impériale.

4. Le Cardinal de Saxe-Weitz, nommé premier Commissaire de l'Empereur à la Diette de l'Empire, arriva à *Vienne* le 15.; & son départ pour *Ratisbonne*, selon les dernières Let-

Politique. Novembre 1716. 535
tres de *Vienne*, n'étoit pas fixé au commencement de ce mois.

5. On avoit célébré le 22. à la Cour la Naissance du Roi de Portugal né en 1691., & celle de l'Archiduchesse Marie-Amélie, Fille aînée du défunt Empereur Joseph, née en 1701. Leurs Majestés Impériales dinèrent en public avec l'Impératrice Douairière Amélie. Mr. Pentenrieder d'Aderhausen, Conseiller Aulique, arriva le même jour de France, où il a résidé quelque tems en qualité de Ministre de S. M. Impériale.

6. Le Comte de Gallas, Ambassadeur de Sardite M. I. à *Rome*, épousa le 26. en vertu des Dispenses dont on a parlé ci-devant, la Comtesse de Dietrichstein, Dame d'Honneur de l'Impératrice.

7. On prétend que la Cour de *Vienne*, non plus que celle de *Rome*, n'est point contente que les Commandans de la Flotte Venitienne ayant laissé échapper l'occasion de livrer combat à celle des Turcs à la levée du Siège de *Corfon*; mais on dit en même tems que le Capitaine-Général s'en disculpe sur les ordres exprès qu'il avoit reçûs quelque tems auparavant de *Venise*.

8. Le Baron de Rost, Colonel & Com-

Commandant d'*Eremberg*, a été fait par l'Empereur, Major-Général, & le Major-Général Baron de *Bitschau*, Commandant de *Radisch*, a été élevé au rang de Lieutenant-Général; S. M. Impériale a nommé Mrs. *Bartelotti* & *Wifendo*, Conseillers de la Chambre des Finances, pour recevoir le produit de 50. Mois Romains accordez à l'Empereur pour la Guerre des Turcs.

9. Tout se dispose pour une vigoureuse Campagne l'année prochaine en Hongrie, & les Pais Héritaires ont ordre de fournir 10. mille hommes & autant de chevaux pour recruter la Cavalerie; quoi qu'on soit persuadé que les Turcs songent à faire la Paix.

IV. 1. Le Secrétaire de la Légation de Suède à la Diète de l'Empire à *Ratisbonne* ayant délivré, par ordre de la Régence Suédoise de *Stade*, un Mémoire avec des Propositions imprimées au Directoire de Mayence qui les reçut, quelques Envoyez y formèrent opposition, & on a été pendant quelques semaines en contestation pour savoir si on liroit ces Pièces ou non: mais il fut résolu le 19. du passé dans tous les trois Col-

lèges, qu'en considération de S. M. Suédoise, elles seroient lûes pour cette fois, avec cette réservation néanmoins, de déclarer dans le Protocole, qu'à l'avenir on ne recevrait plus aucun Mémoire que du Principal de cette Régence, ou de son Envoyé, & signé d'un Ministre dûment qualifié. Cette lecture se fit donc le 24. après laquelle le Secrétaire demanda une prompte recommandation de la Diète à S. M. Impériale sur les Grieffs de S. M. Suédoise, & particulièrement par rapport aux Provinces d'Allemagne qui lui ont été enlevées, pour être le tout réglé selon l'Instrument de la Paix de Westphalie. Les principaux points de ces Ecrits tendent à prouver, que S. M. Suédoise n'a aucun éloignement pour la Paix, pourvu que la Négociation se traite selon les Constitutions de l'Empire.

2. On aprit le 26. à la Diète Impériale, que l'Empereur, pour rétablir plus promptement la perte du monde faite pendant cette Campagne contre les Turcs, avoit résolu de payer, à tous ceux qui voudront fournir des Compagnies réglées de 180. hommes sur le pié Impérial, ou à ceux qui voudront donner de vieil-

les Troupes par centaines ou par milliers, 25. ou 30. florins par homme sans la monture, ou de les déduire sur le Contingent accordé pour la Guerre contre les Turcs, & de faire bon le surplus. Qu'en outre, si quelques Particuliers veulent avancer leurs enfants, ou leurs proches, en fournissant des Compagnies entières de 200. hommes, ou des demi Compagnies, S. M. Impériale offre de leur laisser la disposition des Places de Capitaine, de Lieutenant & d'Enseigne; qu'enfin, on pourra même faire des livrances de 30. ou 40. hommes sur la Frontière, ou dans les Villes & Places de l'Empire marquées à cet effet, ou dès à présent, ou d'ici au mois de Mars, & pas plus tard.

3. S. M. Impériale notifia le 2. de ce mois, par un Decret, la prise de *Temeswar* à la Diette; exhortant les Membres de fournir incessamment les 50. Mois Romains accordez pour cette présente Guerre.

4. L'introduction du Prince de *Leuwentstein-Wertheim* dans le Collège des Princes, rencontre encore des difficultés.

V. I. Suivant les nouvelles du Haut Rhin du milieu du mois passé, le

Landgrave de Hesse-Cassel, qui étoit alors à *Smalkalde*, avoit fait marcher des Troupes vers *Rhymsels*: des Lettres de *Francfort* du 4. du courant portoient, qu'il y avoit déjà environ 5. mille hommes autour de cette Place, sans qu'on fût à quel dessein; mais celles du 8. de la même Ville & de *Mayence*, nous marquent le dénouement de cette démarche, en nous apprenant que 500. hommes des Troupes Palatines s'étoient rendus à *Swalbach*, auxquelles se devoient joindre 300. Impériaux de la Garnison de *Philisbourg* qui avoient déjà passé le 6. à *Mayence*, dans le dessein de prendre possession de la Forteresse de *Rhymsels*, pour la garder au nom du Prince de ce nom; mais que le Landgrave de Hesse-Cassel s'y étoit opposé pour certaines raisons importantes, & avoit résolu de faire hiverner encore plus de monde autour de cette Place.

2. On apprend que quelques Villages du Comté de *Braunfels* s'étoient encore révoltez contre les Commissaires Impériaux; mais que les principaux auteurs de la Révolte avoient été arrêtez, ou exécutez; & que le Comte de *Hannau* avoit envoyé 300.

hommes de Troupes réglées pour mettre ces Païsans à la raison.

VI. 1. Quelques avis du Bas-Rhin portent, que les Députés du Cercle de Westphalie, avoient pris la résolution d'obliger la Principauté de *Liege* à rentrer dans ce Cercle, dont elle étoit autrefois un des Membres; & que le Roi de Prusse & l'Evêque de Munster à la réquisition de l'Empereur, devoient faire marcher quelques troupes pour ce sujet.

2. On mande de *Cologne*, que le Nonce du Pape, étoit depuis quelque tems en Westphalie, sans qu'on sache précisément à quel sujet; ce qui fait soupçonner à quelques personnes qu'il se ménage quelques Négociations pour faire élire un Coadjuteur à l'Evêché de Munster.

3. On écrit de *Dusseldorp*, que l'Electrice Douairière Palatine n'en devoit partir pour retourner en Italie qu'après l'Hiver; & que la Princeesse Electorale étoit attenduë dans cette Ville, pour tenir compagnie pendant l'Hiver à S. A. Electorale. On ajoute qu'on a fait du changement à la réduction qui avoit été faite des Gardes du Corps, sur un ordre de l'Electeur arrivé le 3. de ce mois, d'en conserver 80. sur le même pied qu'ils étoient

étoient du tems du feu Electeur, qui seront commandez par le Baron de Metternic; & dont les autres Officiers seront nommez dans la suite. Il y aura 30. de ces Gardes du Corps à la disposition de l'Electrice Douairière. Le nombre des Hallebardiers a aussi été fixé à 150., leurs Officiers ont été aussi nommez, & le Prince Taxis a été fait grand Fauconnier de l'Electeur. On publia le 1. de ce mois dans les Eglises, au grand contentement du Public, la suppression de l'Impôt nommé les Licences.

VII. 1. Le différent entre les Cantons de *Zurich* & de *Berne*, au sujet du Sous-Baillif de Bade, qui a été installé, malgré toutes les protestations dont on a parlé le mois passé, n'est point encore terminé: Mrs. de *Zurich* prétendent que Mrs. de *Berne* ont mal compris la chose, & disent qu'on devoit s'expliquer là-dessus; mais ces derniers insistent au contraire sur le partage des communes Conquêtes; & on croit qu'il y aura bien-tôt une Conférence de Députés de part & d'autre sur ce sujet.

2. M. Manning, Résident du Roi de la Grande Bretagne, auprès des Cantons Evangeliques, arriva à *Ber-*

ne le 21. du mois passé avec toute sa Famille, & doit faire son séjour en cette Ville.

3. On apprend que le Canton de *Zurich* avoit pris une résolution, & fait un réglemeut touchant les Jesuites, qui porte qu'ils ne pourront jouir de plus de 300. Florins chacun pour leur subsistance, & que le reste sera appliqué au profit du Canton.

4. Mr. Caraccioli, Nonce du Pape, avoit pris congé des Cantons Catholiques, & se préparoit à retourner à *Rome*.

5. Le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de France auprès du Corps Helvétique, après un pénible voiage, arriva le 2. de ce mois avec son Epouse à *Huningue*. Il fut complimenté le lendemain par 2. Députés du Canton de *Basle*, passa le 4. dans cette Ville, où il fut reçu au bruit du Canon, une partie de la Bourgeoisie étant sous les Armes, pour aller à *Soleure*, lieu de la Résidence ordinaire des Ministres de France.

6. Mrs. de *Basle* ont eu un nouveau différend pour le Commerce avec les Receveurs Impériaux de la Douane de *Rhinfeld*, qui veulent exiger des Impôts contre la convention faite entre

tre la Maison d'Autriche & les Suisses; ce qui oblige présentement les Marchands de faire voiturer leurs Marchandises destinées pour l'Allemagne par *Arau*, au lieu de prendre la route ordinaire de *Schafhouse*, qui étoit beaucoup plus courte.

7. On a appris que le Roi de Sicile recommençoit à persécuter les Vaudois dans les Vallées de Piémont, & particulièrement dans celle de Lucerne, ce Prince ne voulant point souffrir qu'ils ayent aucun Ministre ou Prédicateur parmi eux; ce qui inquiète les Villes de Suisse les plus proches de ces quartiers-là. On prétend que cette affaire doit être mise sur le tapis à la première assemblée des Députés des Cantons Protestans.

Réflexions sur les Nouvelles de
Turquie, de Hongrie, d'Al-
lemagne & de Suisse.

LA Campagne de Hongrie vient de finir d'une manière aussi glorieuse pour le Prince Eugène, qu'avantageuse à l'Empereur. La prise de *Temeswar* est d'une telle importance, qu'après celles de *Belgrade*, c'étoit la Conquête la plus considérable & la

A a 4

plus

plus utile que S. M. Impériale pût faire sur les Turcs. Cette Forteresse que ces Infidèles possédoient depuis plus d'un Siècle & demi, & où ils tenoient un Beglierbey, ou Gouverneur de Province qui avoit autrefois sous lui 6. Sangiacs ou Gouverneurs particuliers, est bâtie sur la Rivière de *Temes*, dont elle a apparemment tiré son nom, qu'elle a ensuite communié à tout le Comté, dont elle est la Capitale, & qui comprend avec elle les Villes de *Lugo*, *Carensebes* & *Orsowa*. *Temeswar* est une grande Ville bien fortifiée, située dans la partie la plus Orientale de la Haute-Hongrie: elle a la Transilvanie, dont elle couvrira désormais les Frontières de ce côté-là, au Nord, & la Vallachie à l'Est; le *Danube* qui la sépare de la Servie, & de *Belgrade* à 13. ou 14. lieues au midi; & la *Teisse*, environ à pareille distance, au couchant. Cette nouvelle Conquête facilite aux Impériaux l'entrée de la Vallachie, d'où on peut pénétrer jusqu'à la Mer noire, les Turcs n'ayant de Ville de ce côté-là que *Lugo* & *Carensebes* qui ne sont fortes ni l'une ni l'autre, & rien n'empêche les premiers de se rendre maîtres de toute la rive Septentrionale

Politique. Novembre 1716. 545
trionale du *Danube* jusqu'à Vallachie, que la Ville d'*Orsowa* dont les fortifications ne sont que médiocres.

Après avoir un peu réfléchi sur la perte que les Turcs ont fait en Hongrie dès la première Campagne, on sera moins surpris qu'ils se servent à présent d'un tout autre langage, que celui qu'ils emploioient quelques mois auparavant dans leur Manifeste *, & qu'en un mot ils demandent la Paix. On ne voudroit pas être garant de ce qu'on nous écrit de *Vienne* sur ce sujet-là, les Politiques vont aussi vite en besongne en ce Pais-là, que part tout ailleurs: Quoi qu'il en soit on prétend y être très bien informé, que depuis la Bataille de *Petervaradin*, on traite Mr *Fleischman*, Résident de S. M. Impériale, très civilement à *Belgrade*, où on ne le retient que pour avoir occasion d'entamer une Négociation de Paix, sous la Médiation de l'Ambassadeur de la G. Bretagne. On veut même que l'Empereur ne s'en éloignera pas, pourvu que le Grand Seigneur fasse démolir les Fortifications de *Belgrade*, permette que S. M. Impériale fasse bâtir une Forteresse à *Sern-*

* Voyez le *Mercuré d'Août* de cette Année,

546 *Mercuré Historique &*
lin, & lui cède la Comté de *Sirmie* ;
ce font-là des avances de part & d'au-
tre, qui méritent bien, qu'avant que
d'y ajoûter foi, on en attende la con-
firmation.

III. La mort cruelle, en moisson-
nant impitoyablement les grandes es-
pérances que l'heureuse Naissance du
Serenif. Archiduc d'Autriche, Prince
des *Asturies*, avoit fait concevoir à tou-
te l'Europe, vient de faire disparoi-
tre à *Vienne*, au moins pour quelque
tems, la joye que cette même Naif-
sance & les glorieux succès de cette
Campagne y avoient excité. C'est
ainsi que le cours des événemens de
ce Monde, rend tour à tour les Prin-
ces comme les autres hommes sujets
aux douceurs & aux amertumes de la
vie ; ce qu'il y a de consolant pour
Leurs Majestez Impériales, c'est que la
présente Grossesse de l'Impératrice, &
la bonne disposition où se trouve cet-
te Princeesse par rapport à sa santé, sem-
blent promettre tôt ou tard de répa-
rer abondamment une si grande per-
te ; puis que ce n'est pas d'aujourd'hui
qu'on a remarqué, que les Princeesses
de sa *Sérénissime Maison* deviennent
très fertiles dans la suite, dès qu'El-
les ont une fois conçu dans le Ma-
riage.

NOU

Politique. Novembre 1716. 547

NOUVELLES DE FRANCE.

I. Les Lettres de *Paris* parlent sou-
vent du bon état de la santé du
jeune Roi qui se fortifie de jour à au-
tre. La Duchesse de *Vantadour* (sa
Gouvernante encore pour jusqu'au
15. de Février prochain, qu'elle
ira demeurer au Louvre, où on lui
prépare un Apartement) alla vers le
milieu du mois passé à l'Eglise de *St.*
Leu & St. Gilles, pour assister à la
clôture d'une Neuvaine qui se faisoit en
cette Eglise pour la continuation de
la santé de ce Prince. Cette Dévo-
tion avoit été ordonnée selon un an-
cien usage de faire de pareilles Prié-
res pour les Rois prédécesseurs de *S.*
M. lors qu'ils sont parvenus à la Cou-
ronne. Le 28. du même mois le
Roi alla, suivi de son train ordinaire,
& accompagné de la même Duchesse
à la Plaine de *Grenelle*, où ce Prin-
ce resta long tems. Le Duc Régent
rendit visite le 11. à *S. M.* qui assista
l'après midi aux premières Vêpres de
la Fête de Tous les Saints, dans la
Chapelle des *Thuilleries*. Le lende-
main Elle assista à la grande Messe cé-
lébrée

III

Aa 6

lébrée

lébrée par l'Evêque de Fréjus, son Précepteur, & l'après midi aux secondes Vêpres, & entendit la Prédication du Père de la Ferté, Jésuite. On écrit de *Paris* à ce sujet, que les Pères de cette Société ont eu en vûë de donner un nouveau mécontentement au Cardinal de Noailles, en recherchant de faire prêcher ce Père à *Paris* devant le Roi, quoi qu'il ne soit point approuvé par cet Archevêque, pour prêcher dans son Diocèse, ces Pères l'ayant seulement fait nommer par le Cardinal de Rohan; comme Grand Aumônier de France, de forte qu'on croit que cet incident pourroit devenir le sujet d'un Procès de Jurisdiction entre ces deux Cardinaux.

II. Le Duc de Chartres étant entièrement remis de la petite Vérole, on en rendit des Actions de Graces le 18. du mois passé dans l'Eglise de St. *Eustache*, Paroisse du Palais d'Orléans, & l'on y chanta le *Te Deum* pour le rétablissement de la santé de ce Prince. Le Duc Régent, Madame, Me la Duchesse d'Orléans, & plusieurs autres Princes & Princesses y assistèrent, aussi-bien que le Prevôt des Marchands, & les Echevins de la Ville de *Paris*.

III.

Ayuntamiento de Madrid

III. La Duchesse de Berri, chez qui il y a tous les Matins une magnifique Toilette, où se trouvent tous les jours des Princes, des Seigneurs étrangers, & autres Personnes de distinction, depuis neuf heures jusqu'à l'heure de la Messe, qui est à midi, fait de tems en tems de petites parties de Plaisir: Cette Princesse alla vers le commencement du mois passé se divertir à *Boulogne* à une lieue de *Paris*, où l'on faisoit Vandanges. Elle eut la bonté de se mêler avec les Vandangeuses, & voulut couper des raisins & Vandanger avec elles; en suite de quoi elle leur fit distribuer une somme d'argent. La même Princesse, accompagnée de plusieurs autres Princesses & Dames, toutes vêtues en Amazones, alla aussi vers la fin du même mois, faire une partie de Chasse dans le Bois de Boulogne; & le 3. du courant il y eut une autre dans la Forêt de St. Germain, où presque tout ce qu'il y a de distingué à la Cour accompagna Me de Berri, qui avoit fait de grands apprêts pour cette Fête, qui fut très magnifique.

IV. Le Conseil de Régence envoya le 26. du mois passé un nouvel Ordre à la Chambre de Justice établie à la recherche

Aa 7

cherche

cherche des Finances, pour lui en joindre de terminer au plutôt les affaires, soit civiles, soit criminelles, qui sont devant ce Tribunal; & Mr. de la Moignon, Président de cette Chambre, selon les Lettres du 9. de ce mois, avoit prié Mr. Boistel, qui vouloit aller à la Campagne, de différer son Voyage, pour terminer une affaire importante qui est sur le Bureau.

1. Suivant les principales procédures de cette Chambre de Justice, depuis le dernier Journal, Elle a condamné le Subdélégué de Montdidier à faire Amende-honorable & aux Galères pour 9. ans, & en soixante mille livres d'amende, sur laquelle il ne sera prélevé que huit mille livres, pour être distribuées aux pauvres Habitans de l'Élection de Montdidier, par manière de distribution: Et le nommé Adrien Buquet son Préposé, est condamné à assister à ladite Amende-honorable, & banni du Ressort du Parlement; & Jean Pontois son Valet blâmé.

2. Il a paru deux Arrêts de ladite Chambre; l'un du 12. du mois passé, par lequel un Sous-Entrepreneur des Fourages dans la Province de Picardie, est condamné au Bannissement

pour 3. ans: L'autre du 14., qui condamne un Huissier des Tailles en la Ville & Election de Gueret, à être pendu, comme *Concussionnaire & Fausfaire.*

3. Elle a encore rendu un Arrêt du 20. du mois passé, qui vient d'être publié, portant, itératives, inhibitions & défenses à toutes personnes, d'intimider, menacer, détourner, & sequestrer directement ni indirectement les Plaigians, Dénonciateurs & Témoins, même de les corrompre par promesses ou argent, à peine de la Vie, tant contre les principaux Auteurs, que contre les Complices: Et met lesdits Plaigians, Dénonciateurs & Témoins, en la Protection & Sauvegarde du Roi & de la Chambre.

4. Le Sr. Gruet fut conduit le 29. du passé devant cette Chambre, où il fut examiné depuis 8. heures du matin jusqu'à midi, qu'on permit à l'Exempt, bien accompagné, de mener le Prisonnier dîner à une Auberge prochaine; & depuis 2. heures après midi jusqu'à 6. heures, qu'il fut ramené à la Conciergerie.

5. La Chambre a fait diverses poursuites en Normandie, contre tous ceux

ceux qui ont acheté ci-devant des bleds & des avoines, pour faire des Magazins pour les Troupes du Roi. On écrit de *Caen* du 1. de ce mois, qu'on y avoit emprisonné plusieurs personnes accusées, de même que dans les autres Villes de cette Province, où l'on travailloit à l'instruction de leur Procès. On pratique la même chose dans le Limouin, où deux ou trois personnes ont été pendues, pour avoir malversé dans leurs Charges & Emplois.

V. On assure que le Duc Régent a pris enfin la résolution de faire finir, s'il est possible, l'affaire épineuse de la Constitution *Unigenitus*, ce Prince ayant ordonné une Assemblée d'Evêques à *Paris* pour le 20. de ce mois; & les dernières Lettres de cette Capitale marquoient, qu'il y en avoit déjà bien une trentaine arrivés pour ce sujet. On dit néanmoins que beaucoup de ceux qui tiennent pour la Constitution, cherchent à se dispenser sous divers prétextes, de se trouver à cette Assemblée; comme l'Archevêque d'*Aix*, & les Evêques de *Marseille* & de *Toulon*, & particulièrement ce dernier, qui ne veut pas faire aucune démarche sans l'aveu

du

du Pape: mais le Duc Régent qui entreprend cette affaire, à ce qu'on prétend, par les conseils du Cardinal de la Tremoille & de l'Abbé Chevalier, prétend qu'aucun Prélat ne s'en pourra dispenser lors qu'il en fera requis, sans un empêchement légitime. On assure donc que les Archevêques de *Rheims*, de *Rouen*, & d'*Aix*, & les Evêques de *Marseille* & de *Toulon*, sont mandez par S. A. Royale pour se rendre à cette Assemblée qui se tiendra par les Evêques acceptans chez le Cardinal de Rohan, & par les récusans chez le Cardinal de Noailles, dont on choisira quelques-uns de chaque côté pour perdre réciproquement des paroles. On parle d'un Écrit à 3. Colonnes, dans l'une desquelles on a mis un prétendu mauvais sens des 101. Propositions condamnées; dans un autre, le sens Catholique, & au milieu, ces Propositions condamnées. Cependant, il paroît toujours quelque chose de nouveau touchant cette fameuse Constitution; & le nombre de ceux qui la récutent augmente de jour en jour. Voici quelques Extraits qu'on a reçus sur cette matière.

1. L'exemple des Curez du Diocèse de

Reims,

Reims, qui ont retracté leur publication de la Constitution *Unigenitus*, dont 6. ont nouvellement écrit pour le même sujet à leur Archevêque, a trouvé des imitateurs dans ceux de la Ville & Fauxbourgs de Beauvais. On voit ici la Copie d'une Lettre à Mr. l'Evêque de Beauvais du 9. Octobre, signée par 6. de ces Curez. Ils y reconnoissent, qu'ils ont la plupart publié la Constitution *Unigenitus*, & les Pieces y jointes, par soumission à l'autorité de leur Evêque, & dans la croyance que cette publication n'étoit point un signé d'acceptation. Ils ajoutent qu'ayant à présent tout sujet d'appréhender qu'ils ne se soient trompez en cela, & craignant aussi que l'on ne tire de la publication qu'ils ont faite, des conséquences fâcheuses & préjudiciables au bien de l'Eglise & à l'honneur du Diocèse en particulier, ils se croient obligez pour la décharge de leurs consciences, de déclarer. 1. *Qu'ils n'ont jamais regardé & ne regardent point encore la constitution Unigenitus comme Regle de Foi, de Mœurs & de Discipline, ni conforme à la Tradition de leur Eglise.* 2. *Qu'ils prient Dieu & toute l'Eglise de leur pardonner la faute qu'ils ont faite, en publiant la Constitution & les Pieces y jointes, desirant que cette publication soit regardée comme nulle, & qu'on n'en tire aucune conséquence préjudiciable à la Verité, à la Foi, à la Justice due à l'Auteur des Reflexions, à la Discipline*

pline de l'Eglise, & aux Libertez du Royaume. Ils finissent par une protestation de leur soumission totale & sincère pour toutes les Décisions de l'Eglise, & d'un très-profond respect pour le St. Siège, & pour l'autorité Episcopale. Ceux qui ont signé cette Lettre, sont les Curez de Ste. Magdelaine, de St. Martin, de Ste. Marguerite, de St. André, de St. Laurent, & de St. Jaques, Fauxbourg de Beauvais. Comme le Curé de St. Sauveur, qui est un vénérable Veillard de 93. ans, & qui est Curé de cette Paroisse depuis 1657. n'a point publié la Constitution, il n'a point signé cette Lettre de retractation; mais pour s'unir à ses Confreres dans une si bonne cause, il a écrit une Lettre à Mr. l'Evêque, où il le supplie d'agréer leur retractation; & déclare que la Constitution n'ayant pû être suggérée à N. S. P. le Pape que par des gens opposez à la Morale de l'Evangile, & ne pouvant passer pour une Regle de Foi & de Doctrine Catholique, elle doit être laissée là comme non avenue.

On voit aussi la Copie d'une très belle Lettre d'un Curé du Diocèse de Rouen près de Forges, qui, quoi qu'il n'eût point publié la Constitution dans sa Paroisse, avoit eu la foiblesse de donner un Certificat comme s'il l'eût fait. Il conjure en des termes très-humbles & très touchans son Archevêque, de lui pardonner la surprise qu'il a faite à sa Religion, & de rece-

voir.

voir la Protestation qu'il lui fait, qu'il n'a point publié la Constitution, qu'il n'a point eu la volonté de la recevoir, & qu'il ne la recevra jamais dans l'état où elle est; parce qu'elle donne des atteintes mortelles à la Doctrine de l'Eglise, à la Morale Chrétienne, & à la Discipline nécessaire pour la digne administration des Sacrements.

Outre les Curez de Beauvais, qui ont rétracté la publication qu'ils avoient faite de la Constitution, Mr. Tristan, Chanoine de la Cathédrale & Promoteur du Diocèse, en a fait autant. On voit ici la copie de l'Acte qu'il a adressé à son Chapitre le 16. de ce mois. Il y témoigne qu'il avoit consenti à l'enregistrement de la Constitution *Unigenitus*, dans la persuasion que cet enregistrement n'étoit point une Acceptation, ce qui étoit la pensée de plusieurs des Messieurs du Chapitre; mais que voyant que le monde n'en jugeoit pas de même, il se croyoit obligé, pour réparer la faute qu'il reconnoissoit avoir faite, de déclarer qu'il auroit été plus à propos de ne la pas enregistrer, & qu'il ne l'a jamais regardée, & ne la regarde point encore, non plus que les Pièces y jointes, comme Règle de Foi, de Morale & de Discipline, n'étant point conformes à la Tradition de leur Eglise.

33. On écrit d'Aix en Provence,
que le Dimanche 4. du mois passé,

le

33 le Sr. le Bègue, Curé de la Paroisse de St. Louis à Toulon, rétracta
33 au Prône de sa Messe Paroissiale,
33 la Publication qu'il avoit faite en
33 1714. de la Bulle *Unigenitus*, avec
33 le Mandement de son Evêque. Voici sa rétractation toute entière.

MES FRERES,

Vous savez qu'il y a environ deux ans & demi que je publiai de cette Chaire la fameuse Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. *Unigenitus Dei Filius*, avec le Mandement de Mr. l'Evêque portant l'acceptation de cette Bulle, & la condamnation du Livre du Nouveau Testament, avec des Réflexions Morales, & notamment de cent & une Propositions qui en sont extraites.

Tous ceux qui furent présents lors de cette publication, comprirent assez par la manière dont je la fis, que je n'étois proprement à cela qu'un organe involontaire & forcé, & que je ne regardois pas ce Decret comme une Règle de Foi, de Morale & de Discipline. Aussi je n'ai jamais cessé depuis, de vous annoncer fort clairement la Doctrine de l'Eglise dans toute sa pureté, soit en ce qui regarde la Foi, la vraie Grace de J. C., la nécessité de l'amour de Dieu, la disérence des deux Alliances, soit en ce qui regarde la Discipline, touchant le Sacrement de Pénitence, la lecture

re de l'Ecriture Sainte, & les excommunications injustes, en sorte que ceux qui sont au fait de ces matières, ont reconnu dans nos instructions, la Doctrine & la Tradition Apostolique que St. Cyprien, Evêque & Patron de ce Diocèse avoit reçû des Docteurs ses Prédécesseurs, qu'il a doctement soutenu dans les Conciles, & fidèlement consignée à l'Eglise de Toulon.

Ma répugnance pour cette Bulle se trouve aujourd'hui parfaitement & solennellement justifiée. Car il est de notoriété publique, qu'il y a de grandes Eglises & des Roïaumes entiers qui n'ont pas accepté la Constitution Unigenitus. Que les Evêques de France, très respectables par leur piété & par leur science, ne l'ont point voulu recevoir en aucune manière: Que d'autres ne l'ont reçûë que relativement à des explications. D'autres en demandent de nouvelles, déclarant que les premières sont insuffisantes: Que des célèbres Universtitez ne l'ont point non plus acceptée: Que de celles qui l'avoient acceptée dans un tems peu libre, il y en a qui en ont révoqué l'acceptation par des Actes publics, libres & authentiques: Que plusieurs Curez ont suivi cet exemple: Que les Parlemens de Paris, de Dijon, de Douai, & singulièrement celui de notre Province, ont déclaré, par des Arrêts solemlens, qu'elle ne doit pas être censée reçûë que par l'Eglise, & qu'elle ne peut y avoir force de Loi, joint à tout cela, que l'Auguste & sage Prince Régent

du Royaume, ménage un Accommodement pacifique au sujet des contestations sur cette Bulle.

Or comme la publication que je fis de cette Pièce, & du Mandement de Mr. l'Evêque qui l'adopte, pourroit donner à l'une & à l'autre quelque degré d'autorité, & être regardée comme une marque d'acceptation, je me sens obligé en honneur & en conscience de la desaprouver, revoquer & retraire, ainsi que je la revoque & la retracte maintenant. Je demande pardon à Dieu de l'avoir faite. Demandons, mes très chers Freres, à ce même Dieu qui est la vérité essentielle, de ne jamais prêter notre voix qu'au témoignage de la vérité, à sa défense & à son établisement, à l'exemple de J. C., la Verité incarnée & crucifiée, & des Sts. Martyrs ses Membres & nos Freres, afin de pouvoir un jour jouir tous ensemble dans le Ciel, de la beauté de la Verité éternelle.

Il paroît un Arrêt de la Cour du Parlement de Flandres du 26. Octobre, qui a aussi du raport à la Constitution; c'est contre deux Libelles qu'elle déclare séditieux, comme contraires aux Maximes de l'Etat, à la Paix de l'Eglise, à l'autorité souveraine des Arrêts, & tendant à exciter & fomenter la division dans l'Eglise & dans l'Etat, & à inspirer au Peuple le mépris pour la Justice du Roi, & pour la personne des Juges. Ces

deux Libelles combattent l'Arrêt de la Cour, rendu le 6. d'Août dernier contre la Thèse des Recollets de Douai : L'un est la *Lettre d'un Docteur Flamand*, & l'autre la *Lettre d'un Docteur François*, toutes deux adressées à *Mr. Waymel du Parcq, Avocat Général du Roi dans ce Parlement.*

VI. Voici le détail de 3. Assemblées, que la Faculté de *Paris* a tenues le 20. & le 22. du mois dernier; & le 4. de celui-ci.

1. Cette Faculté après avoir confirmé sa Censure des Propositions de *Mr. le Roux* le 23. Juillet, le fit citer en forme de comparoître pour tout délai, aux Assemblées du 14. & 19. Septembre. Il ne se presenta qu'à celle du 19. & commença son Discours par des traits outrageux, & demanda un mois pour être écouté. Dès ce jour-là on lui interdit toutes les fonctions du Doctorat, à moins qu'il ne retractât dans un mois ses Propositions; & demandât pardon à la Faculté du scandale qu'il a donné à l'Eglise par sa mauvaise Doctrine, & des termes injurieux dont il s'étoit servi, ce qui est conforme aux Statuts. Elle chargea les Députés qui avoient examiné les Cahiers, de l'entendre & de faire leur rapport à l'Assemblée qu'elle indiqua pour cela au 20. Octobre.

contèrent

contèrent le 6. & il parla le 20. avant qu'il voulut, en faveur de ses Propositions. *Mr. le Syndic* prit ensuite la parole pour découvrir l'illusion des réponses de *Mr. le Roux*, ce qu'il continua de faire, mais en peu de mots dans l'Assemblée du 22. Il y proposa pour modèle de ce que *Mr. le Roux* devoit faire, la conduite tenue en 1677. à l'égard d'une Proposition toute semblable à la 9. de *Mr. le Roux*: Il le pressa de se conformer au sentiment qui avoit été unanime sur ses Propositions: Il lui fit sentir la faute qu'il avoit encore faite le 19. Septembre, dont il n'avoit fait aucune excuse. *Mr. le Roux* vouloit repliquer. L'Assemblée representa à *Mr. le Syndic*, que cela étoit contre l'usage: Qu'il avoit été entendu à trois fois différentes. Alors *Mr. le Syndic* demanda à *Mr. le Roux*, s'il venoit avec un esprit de paix & de déférence au Jugement de la Faculté: Qu'à cette condition on écouterait ce qu'il auroit à dire en faveur de ses intentions & de son sens personnel. *Mr. le Roux* offrit de condamner ses Propositions telles qu'elles sont dans la Censure, pourvu que ce fut sans rapport à ses Cahiers, & non autrement, & il se retira.

L'affaire mise en délibération, il a été arrêté que le nom de *Mr. le Roux* sera rayé du Catalogue des Docteurs. *Mr. l'Abbé Leger* remarqua en opinant, que *Mr. le Roux*, pour excuser quelqu'une de ses

Tome LXI.

Bb

Pro-

Propositions, étoit obligé de feuilleter les Cahiers d'une extrémité à l'autre, pour ramener des endroits éloignez, quelque expression capable de détourner le sens ordonné.

2. Comme dans l'Assemblée du 22. Octobre, dont on vient de parler, la Faculté avoit fait une conclusion, par laquelle elle ordonnoit, que le nom du Sr. le Roux fût raïé du Catalogue des Docteurs, & que dès ce jour-là même il perdit tous ses droits du Doctorat; on commença l'Assemblée du 4. par la lecture & la confirmation de cette conclusion. Et par ce que le Sr. le Roux y avoit fait signifier une opposition, elle ordonna qu'on n'y auroit point d'égard. On lut ensuite une très-belle Lettre de la Faculté de Reims à celle de Paris; au sujet du même Sr. le Roux, où elle déplore les erreurs & l'endurcissement de ce Docteur, donne à la Sorbonne les justes louanges qu'elle merite, & la conjure de se hâter de donner le Corps de Doctrine qu'elle prépare, afin qu'il puisse être pour les Etudiens une règle fixe & permanente, qui non-seulement mette ce qui doit être un objet de la Foi dans toute sa clarté, mais fixe aussi la manière de l'énoncer & de la défendre. Il fut ensuite ordonné que Mrs. Hideux & Leger dresseroient une réponse à cette Lettre, & ils furent priez de l'avoir prête pour l'Assemblée extraordinaire, convoquée au 13. de

de ce mois, afin qu'après avoir été lûe & examinée, elle puisse être envoyée à la Faculté de Théologie de Reims, avec un exemplaire de la Censure, & Déclaration de la Faculté contre le Sr. le Roux, signé du Doyen; & scellé du Seau de la Faculté.

Après la lecture de cette Lettre de la Faculté de Reims, Mr. le Syndic mit sur le tapis l'affaire du P. Affermet, Cordelier: & aiant représenté qu'une personne distinguée par la place qu'elle remplit, avoit souhaité que l'affaire de ce P. Affermet ne fut pas traitée publiquement, il fut accordé qu'elle seroit traitée entre les Commissaires nommez par la Faculté; & ce Cordelier, accompagné de son Gardien, a comparu & comparoit encore devant ces Commissaires. On lui a communiqué 9. Propositions extraites de son Livre. Il a déjà donné les explications sur 4.; & l'on dit que c'est un nouvel embarras pour Mrs. les Commissaires, de juger lequel des deux est plus digne de censure, ou les Propositions, ou les Explications. On a prié Mrs. les Commissaires de finir cet Examen avant le 18., en sorte qu'ils en puissent faire ce jour-là le rapport à la Faculté.

Mr. le Syndic se plaint d'une nouvelle Relation des Assemblées de Sorbone qui se répandoit, pleine de faussetez & d'injures contre l'honneur de la Faculté; il dem

manda qu'on en recherchât l'Auteur, & requit que la Faculté lui donnât un Acte de son Inscription en faux contre ce Libelle: tout lui fut accordé. On croit que c'est l'ouvrage d'un Jésuite, fait sur des Mémoires fournis par le Sr. Tournelli.

Sur ce qu'un Candidat de l'Université de Caen demandoit une grace, en vertu de l'union qui est entre cette Université & celle de Paris; le Syndic représenta que la Faculté de Caen est fort mêlée, & que si le nombre des Docteurs qui sont dans de mauvais principes, l'emporte sur ceux qui sont attachés à l'ancienne Doctrine, il étoit d'avis qu'on rompît cette union; sur cela il fut ordonné, qu'on chargerait les Docteurs de la Faculté qui sont en ces quartiers-là, de les en informer, & d'en infotmer Mr. le Syndic.

VII. On a publié depuis quelque tems les Ordonnances qui suivent,

1. Edit du Roi donné au mois d'Août dernier, & régitré en Parlement en Variations le 14 de ce mois, portant *Suppression de tous les Offices de Maîtres des Ponts & Pertuis, & Aides auxdits Maîtres des Ponts, créés par Edit du mois d'Avril 1704, & qui étoient la moitié des Droits attribués auxdits Offices, à commencer du premier Janvier 1717.*

2. Un Arrêt du 19 du mois passé, qui

ordonne, qu'à commencer du jour de la publication du présent Arrêt, jusqu'au dernier Septembre 1717, les Beures & Fromages venant des Pais Etrangers, seront exemptés de tous Droits à l'exception des Peages ordinaires, &c.

3. Deux Edits du Roi regitrez en Parlement le 21 du mois passé: L'un portant *suppression des Offices de Contrôleurs, Visiteurs des Poids & Mesures, en ce qui concerne les Moulins*: L'autre portant, que la Monnoye d'Angers sera incessamment ouverte, & Création d'Offices en ladite Monnoie. Comme aussi une Déclaration du Roi, en interprétation de celle du 28. Août dernier, concernant l'Edit de Création de Sur-Intendant des Vâitemens de Sa Majesté, donnée le 6. de ce mois, & regitrée le 14. en la Chambre des Comptes.

4. Un Edit donné le mois passé, & regitré le 26. en la Cour des Monnoies, pour l'Etablissement d'un Hôtel de Monnoye dans la Ville d'Orléans, tant pour y recevoir les espèces d'Or & d'Argent à réformer, & les matières à convertir, que pour y faire le travail de réformation & de Fabrication; ainsi que dans les autres Hôtels des Monnoyes du Royaume.

5. Un Arrêt du Conseil d'Etat du 20. Octobre dernier, portant que sur ce qui a été représenté au Roi, que dans les recouvrements d'affaires extraordinaires depuis l'an 1688., il a été payé plusieurs

Bb 3 Som-

Sommes entre les mains des Traitans & Préposez, sur de simples Récepisiez, pour le montant desquelles il n'a point été délivré des Quittances de Finances aux Particuliers qui les ont payées; & que par ce défaut ils sont hors d'état de pourluyre le remboursement qui leur est dû, Sa Majesté ordonne, que lesdits Récepisiez seront représentez dans 3. mois, aux Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, qui en dresseront leur Procès Verbal, & l'enverront au Conseil, pour être ensuite ordonné par S. M. ce qu'il apartiendra.

VIII. Dans le tems qu'on publioit à Paris, que le Chevalier de St. George, suivant le nouveau Traité, fait entre la France & le Roi de la Grande Bretagne, seroit obligé de sortir d'Avignon, pour s'éloigner davantage de la France; on aprit que ce Prétendant à la Couronne d'Angleterre étoit tombé dangereusement malade; & quelques jours après que c'étoit d'une fistule au fondement, accident dont le feu Roi de France pensa mourir il y a environ 30. ans. Sur cette nouvelle, un fameux Chirurgien de Paris nommé Guérin, se rendit en Poste à Avignon, où s'étant reposé un jour, il fit le lendemain l'opération, & laissant le reste à faire aux autres Chirurgiens, repartit le jour suivant pour retourner à Paris, sous prétexte que ses propres affaires, & les Cures considérables qu'il avoit entre les mains;

ne

ne lui permettoient pas d'être si long-tems hors de chez soi. Il courut depuis des bruits fort différens sur l'état de la santé du Prétendant, les uns le disant hors de danger & les autres en parlant d'une manière toute opposée. Les dernières Lettres de Paris du 13. du courant, marquoient qu'on n'en avoit rien appris de certain depuis l'opération, & que les Partisans paroissoient fort inquiets. Les Jesuites & leurs Amis crient cependant fort haut, & exagèrent la dureté qu'il y a de vouloir obliger le Chevalier à quitter le séjour d'Avignon; & le Nonce du Pape même proteste, que la Cour de Rome ne le résoudra jamais à consentir qu'on l'en fasse sortir, quelque Résolution que la Régence prenne là-dessus.

IX. 1. Nicolas Auguste de la Baume, Marquis de Montrevel, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Commandant en Chef dans les Provinces d'Alsace & de Franche Comté, mourut le 11. du mois passé, âgé de 71. ans. Son corps fut embaumé, & inhumé le 13. au soir, dans l'Eglise de St. Sulpice la Paroisse: Il étoit couvert d'un riche poêle, dont les 4. coins étoient portez par 4. Chevaliers de l'Ordre de St. Louis, suivi du premier Gentilhomme du Défunt, qui portoit sur un Carreau de Velours noir, le Cordon de l'Ordre du St. Elprit, avec le Bâton de Maréchal de France, & une

Bb 4 Cou-

Couronne par dessus ; après quoi , le Maréchal de Villetois suivoit , comme Doyen des Maréchaux de France , & Exécuteur Testamentaire du Défunt , précédé des autres Maréchaux de France , des Ducs & Pairs , & des Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit , tous en Manteaux de Deuil. Ensuite marchoit un grand nombre de Chevaliers de l'Ordre de St. Louis ; & cette marche étoit fermée par les Hoqueurons des Maréchaux de France. Le corps étant entré dans l'Eglise , fut mis sous un riche Dais , & après les Cérémonies ordinaires , il fut enterré.

2. Les autres Personnes de distinction décedées depuis peu , & presque toutes de la petite Vérole , sont , l'Abbé de Brancas , Frère du Duc de Villars , la Duchesse d'Olone , Fille de feu Mr. de Barbezieres , Me. d'Armenonville , Femme du Secrétaire d'Etat de ce nom , le Marquis de Sabran , Mr. du Boulay , Conseiller au Parlement , & enfin , Dame Anne Cathérine de Noailles , Epouse du Duc de Richelieu , qui mourut le 7. de ce mois âgée de 22. ans , aussi de la petite Vérole.

X. 1. Le Poste si important de Confesseur du Roi vient d'être rempli par l'Abbé Fleuri , ci devant Précepteur des Enfants de France , sous le feu Archevêque de Cambrai , & ce choix est d'autant plus à plaudir , que cet Abbé est un Ecclesiastique d'une Piété solide & d'un très grand mérite en tout sens.

2. Le Duc Régent a donné la Lieutenance Générale de Normandie , qu'avoit le feu Comte de Beuvron , au Chevalier son Frère , qu'on nomme du même nom , & qui est le quatrième Fils du Maréchal d'Harcourt ; cette Charge vaut 30. mille livres de revenu.

3. Mr. du Fargis , Chambelland de S. A. Royale , a obtenu par agrément pour acheter la Charge de Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Reine , & on dit que le Maréchal de Montesquiou doit aller Commander en Alface , en la place du feu Maréchal de Montrevel , à la Veuve duquel toutes les Pensions ont été conservées.

XI. 1. On avoit effectivement trouvé une Mine d'argent , & de plusieurs autres Métaux près de Clermont en Bassigni , & la Cour y avoit envoyé des Officiers de la Monnoye pour les examiner ; mais après y avoir fait quelque travail , on l'a suspendu , parce qu'on a trouvé que la dépense excédoit la valeur de ce qu'on en tiroit.

2. On mande de Rouen , qu'on y a fait depuis un tems plusieurs Embarquemens de diverses Marchandises , & de quantité de jeunes gens de l'un & l'autre sexe pour envoyer à la Louisiane , & à l'Isle de St. Domingue. Mr. Croizat a fait des plaintes à la Cour , de ce que les Officiers du Roi qui sont à Louisiane , sont un Com-

merce particulier, ce qui est contraire à l'Ostrôï qui lui a été accordé d'en être seul le Maître.

3. L'affaire de Me. de Camadeux contre son Mari; qu'elle avoit fait interdire, & contre lequel elle avoit obtenu par surprise une Lettre de Cachet, pour le faire enfermer au Château de Saumur, sous prétexte de folie, vient d'être jugée au Parlement de Bretagne, où l'interdiction obtenuë par défaut, a été levée contradictoirement, & ladite Dame condamnée aux dépens, & à rendre compte de près de deux cens mille livres, dont elle a disposé depuis plusieurs années, comme de son propre. Le différent entre le premier Président de ce même Parlement avec la première Chambre des Enquêtes, a été porté au Conseil de Régence, dont la Décision servira de Règle à ce Parlement. Celui de Paris se rassembla le 12. de ce mois pour la première fois depuis les Vacances.

NOUVELLES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

LEs avis d'Irlande du mois passé marquoient, que le Comte de Galloway, un des Lords Régens de ce Royaume, avoit été quelque tems indisposé, mais qu'il étoit mieux. Qu'on avoit publié le 6. une Proclamation pour proroger le Par-

lement d'Irlande jusqu'au 23. du même mois. Qu'on en avoit publié une autre le 19. par laquelle il est enjoint à tous les Juges de Paix & autres Magistrats & Officiers, de faire une exacte recherche de plusieurs Archevêques, Evêques, Prêtres & autres Ecclésiastiques Romains qui sont entrez depuis peu dans ce Royaume contre les défenses, de les saisir, avec leurs Papiers & Commissions qu'ils pourroient avoir du Siège de Rome; & de faire exécuter les Loix à cet égard, &c. Ces avis ajoutent, qu'on y célébra le dernier du même mois l'Anniversaire du Couronnement du Roi d'À présent, avec toute sorte de solemnité & de marques de joye, & que le 3. du courant on y avoit aussi célébré à l'ordinaire le jour d'Action de Grace annuel institué par le Parlement pour la découverte de l'horrible & cruel Massacre des Protestans, projeté par les Papistes Irlandois.

Les 10. Suivant les Lettres d'Edimbourg, il y fit le 7. du mois passé une si violente tempête, qu'on ne se souvient pas d'en avoir vû de pareille; plusieurs Vaisseaux qui étoient à *Leith* ayant été obligez de couper leur mats & ayant filé sur leurs aneres avec beaucoup de danger. Le feu se prit dans le même tems dans un quartier de la Ville nommé *Mutters-Hill*, & consuma en un instant 9. maisons; cependant, malgré la violence du vent, on

vine heureusement à bout de couper & d'arrêter cet embrasement.

2. On parle fort en cette Ville de la ferme & courageuse résolution d'une Dame. Le Sr. Caley, Commissaire de la Douane, étant devenu amoureux de la Femme d'un Gentilhomme de cette Ville, nommé Mak Forland, lui rendit plusieurs visites & à son Mari, & fit diverses démarches pour tâcher d'en abuser, mais inutilement. Quelques jours après, le Commissaire étant entré dans la chambre, sous prétexte de lui demander excuse des libertez qu'il avoit voulu prendre, il ferma la porte, & recommença ses poursuites; mais la Dame se sauva dans une chambre voisine, où elle trouva une paire de Pistoles, & menaça le Commissaire de tirer sur lui, s'il ne se retiroit au plutôt. Celui-ci méprisant ses menaces, & voulant s'approcher d'elle, elle lui tira un coup de Pistolet au travers du bras. Le Commissaire l'ayant alors menacée de tirer son Epée, elle lui lâcha le second coup au travers de l'estomac, dont il tomba mort sur la place. Cette Avanture fait beaucoup de bruit: cependant le Mari de la Dame, qui avoit été impliqué dans l'affaire, a déjà été absous, & l'on ne doute pas qu'elle ne le soit aussi.

3. On écrit du Nord d'Ecosse que le Lord Frazer & le Laird Inverey, deux

Chefs

Chefs des Rebelles, qui n'es-toient point soumis, étoient tombez dans un précipice près de Frazerburg sur la Côte de la Mer; que le premier avoit été trouvé mort, & l'autre dangereusement blessé.

4. La Duchesse de Hamilton, Ayeule du Duc de ce Nom, étoit morte le 22 du mois passé à Edimbourg, âgée de 80. ans laissant à son Petit-fils 7000. l. st. de rente.

III. 1. Le Parlement de la Grande-Bretagne s'assembla le 27. du mois passé à Westminster, & fut prorogé jusqu'au 1. du mois prochain.

2. Les Seigneurs condamnés, qui sont à la Tour ont obtenu un nouveau répit pour jusqu'au 20. Janvier prochain. Les Srs. Drummond & Hamilton, Rebelles condamnés à mort, ont obtenu leur pardon, & le Marquis de Huntley a aussi reçu la Grace du Roi.

3. L'Anniversaire du Couronnement de S. Majesté fut célébré le dernier du mois passé avec de grandes démonstrations de joye & sans aucun desordre, au son des Cloches & au bruit du canon aux heures ordinaires, & fut terminé par quantité d'Illuminations & de Feux de joye.

IV. 1. Me. la Princesse de Galles s'étoit trouvée indisposée le 20. du même Mois, on en fut alarmé, vû, que S. A. Royale est fort avancée dans la Gros-

Bb 7

seffe

seffe, mais cela n'eut point de mauvaife suite; on se determina cependant à revenir avant les couches à Londres, où on prépare pour cet effet un appartement à *St. James* pour cette Princesse.

2. L. A. Royale donnèrent vers ce tems-là Audience à Mr. Guicciardi Envoyé de Modéne qui prit congé d'Elles & partit le 20. pour retourner en Italie.

Le Chancelier de l'Université de *Cambridge* ayant assemblé les principaux Membres des Colléges, on résolut, à la pluralité des voix, de présenter une Adresse au Roi, pour le féliciter sur l'heureux succès de ses Armes contre les Rebelles; sur quoi cette Adresse fut présentée le 2. de ce mois au Prince Régent à *Hamptoncourt*. Elle est conçue en ces termes.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous avons eu l'honneur ci devant, en recevant des marques éclatantes de Votre faveur & libéralité Royale, d'en témoigner d'abord notre très humble reconnoissance à V. M.: Et nous aurions aussi été des premiers à la féliciter & à publier notre joye, sur les heureux succès de vos Armes contre les Rebelles, si notre dessein n'avoit été détourné par des empêchemens imprévus & sans exemple. Ces obstacles étant présentement levés, nous embrassons la première occasion, pour témoigner à V. M. & à tout le monde, que ce n'a point été par un défaut d'affection & d'attachement,

ment, mais par un pur effet de notre malheur, & par des contre-tems sâcheux, que nous avons différè jusqu'à présent à nous acquiescer de ce devoir.

Nous espérons que ce motif excusera & justifiera notre impatience, de ne pas attendre le retour de V. M. dans la Grande Bretagne, & notre empressement à lui envoyer cette Adresse pendant son absence; si toutefois on peut appeller absence, le simple trajet des Mers de Votre Domination, pour aller visiter vos Pais Héritaires; d'autant plus que nous remarquons en même tems, que les influences de votre Esprit & de vos Conseils se communiquent à toutes les parties de vos Etats, & les animent, & que V. M. semble toujours résider au milieu de nous dans la Personne de S. A. R. le Prince Votre Fils, Image vivante de V. M. & de ses Vertus, aussi bien que de son Pouvoir Souverain.

Ce n'est qu'avec beaucoup de regret, que nous faisons mention d'une Rébellion si promptement reprimée, terrassée & éteinte, & qui semble que V. M. a bien voulu mettre en oubli par une grandeur d'ame & une bonté toute Royale; mais notre intérêt, le souvenir de nos craintes passées, & notre joye présente, nous obligent de remarquer, que comme dans toutes nos Annales, on ne trouve point d'exemple d'aucune Rébellion plus monstrueuse dans ses desseins & dans ses suites, on n'y en voit point aussi qui ait été étouffée & dissipée plus promptement, avec moins de dommage & plus de bonheur. Elle n'a servi qu'à faire eclater votre haute sagesse & votre fermeté, & qu'à faire connoître la foiblesse & la temerité de vos Ennemis insensés, la constance de nos Ministres, & la fidelité de vos Peuples; le petit nombre même des Auteurs impies, & ceux qui en ont porté la juste punition, & qui ne faisoient point profession ouverte du Papisme,

ont rendu justice à l'Eglise établie par les Loix, en déclarant qu'ils avoient abandonné la Communion, avant que d'avoir pu goûter ces principes de Trahison & de Rebellion.

Dans un Siècle de desunion & d'aveuglement si inexcusable, qu'on doit plutôt attribuer à la Colère du Ciel, qu'aux passions & aux intérêts des hommes, votre Université n'ose répondre de chaque particulier; mais nous supplions V. M. au nom du Corps général, de nous permettre de l'assurer, que par nos instructions & par notre exemple, nous travaillerons de tout notre cœur à inspirer à la Jeunesse les sentimens les plus zélés de fidélité & d'obéissance, de respect & de reconnaissance envers Votre Personne & Votre Famille Royale, & à leur inculquer profondément, que tout ce qui peut être cher aux gens de bien, & précieux aux personnes sages, notre Religion & nos Etudes, nos Possessions & nos Libertez, sont, après Dieu, principalement fondées sur l'heureuse Constitution présente du Royaume.

Cette même bonne Providence, qui a jusqu'à présent protégé & conservé V. M., & qui a uni la destinée de la Reformation entière à l'heureuse elevation de Votre Illustre Maison, veuille ramener en Paix & en sûreté V. M. auprès de nous en pleine santé, avec augmentation de gloire, & si il est permis de former un si haut souhait, accompagnée de Votre cher Petit-Fils, qui est une troisième sûreté & Gage du Bonheur de la Grande-Bretagne.

Réponse de son Altesse Royale.

J'Enverrai au Roi mon Pere cette Adresse pleine d'affection, persuadé qu'il aura beaucoup de satisfaction de ces témoignages

de devoir & de fidélité; & c'est avec plaisir que je me sers de cette occasion, pour vous assurer qu'en toutes rencontres je favoriserai & encouragerai l'Université.

V. 1. Le Prince & la Princesse de Galles se rendirent par eau le 8. du courant au soir de *Hamptoncourt* à *Witthal*, d'où E. A. Royales furent portées en Chaise au Palais de *St. James*; où les jeunes Princesse étoient arrivées dès le soir précédent.

2. Le Comte de la Perouse, Envoyé extraordinaire du Roi de Sicile, avoit eu sa première Audience de L. A. Royales & des jeunes Princesse, deux jours avant leur départ de *Hamptoncourt*.

3. Le 10. on célébra l'Anniversaire de la Naissance du Prince Régent qui entroit ce jour là dans sa 34. année. On sonna les Cloches, & on fit plusieurs décharges de Canon de la Tour & du Parc; & S. A. Royale reçut à cette occasion les Complimens de toute la Cour, où il y eut le soir un Bal magnifique, & des Illuminations & Feux de joye par toute la Ville.

VI. 1. Les Prisonniers Rebelles qu'on a envoyez à *Carlisle*, ayant fait supplier le Prince de les faire juger au plutôt, le Chancelier & les autres Juges avoient eu ordre de s'y rendre pour leur faire leur Procès.

2. Les Commissaires des Biens des Rebellés

belles confisquez ont envoyé des Délégués dans le Nortumberland, qui s'y sont mis en possession des Biens du feu Comte de Derwentwater, (dont la Veuve est dangereusement malade) & d'environ 30. autres Biens considérables des principaux Rebelles. Les mêmes Commissaires ont fait saisir chez un Orfèvre diverses pièces d'argenterie, destinées, par le défunt Chevalier Henri Fletcher, à l'usage de la Chapelle des Récollets Anglois à *Donai*, dont on fait monter la valeur à 1200. l. st. Ils se sont aussi mis en possession d'un bien de Campagne nommé *Phiswick-Hill*, proche de *Preston*, qui avoit été laissé pour l'entretien de deux Prêtres Catholiques Romains en ces quartiers là.

VII. 1. On a publié une Proclamation de la part du Prince Régent, comme Gardien du Royaume, qui défend à tous les Sujets, de faire aucun Commerce aux Indes Orientales contraire aux Privilèges de la Compagnie des mêmes Indes: Et les Directeurs de la même Compagnie ont publié un Avertissement, portant entr'autres choses; „ Qu'ayant appris „ que divers Particuliers entreprennent ce „ Commerce avec des Vaisseaux étrangers; ils promettoient à tous ceux qui „ leur feroient quelques découvertes sur „ ce sujet, le quart de tout ce qui seroit „ confisqué, outre un autre quart promis „ par Acte du Parlement, &c.

2.

2. Le Chevalier Jaques Battement, nouveau Lord-Maire, alla en Cérémonie prêter les Sermens à *Westminster*, selon la coutume, & la Cavalcade fut des plus magnifiques.

NOUVELLES D'ESPAGNE, DE PORTUGAL ET DES PAIS-BAS.

I. SUIVANT les avis de *Madrid* le Duc d'Havré, de la disgrâce duquel nous parlâmes dès le mois passé, avoit été rapelé; cependant on apprend que son Régiment des Gardes Wallonnes, qui avoit été donné au Prince de Robec, décédé depuis ce tems-là, ne lui a point été rendu; mais qu'il sera fait Capitaine des Gardes du Corps du Roi, le Régiment des Gardes Wallonnes ayant été donné au Marquis de Ribourg, Gouverneur de Gallice, & son Gouvernement conféré à D. Antonio del Valle.

2. Le Duc de Litia, Fils du Maréchal de Berwick, se couvrit le 13. du mois passé devant le Roi en qualité de Grand d'Espagne; & les Lettres du 26. marquoient, qu'on formeroit une nouvelle Compagnie des Cavaliers Espagnols & Wallons, qui furent incorporez à la dernière Réforme dans la Compagnie Italienne, dont il sera fait Capitaine.

3. Le Duc d'Atreo a épousé la Fille du Mar-

Marquis de Loz Balbazes.

4. Comme le Conseil de Marine a fait connoître au Roi, qu'il étoit impossible, de faire bâtir des Vaisseaux dans les Ports d'Espagne, manque d'Ouvriers & de Matériaux, on a pris la résolution d'en faire acheter un nombre dans les Païs Etrangers. Le Président de la Cruzade ayant eu ordre là-dessus de dresser un compte exact des revenus de ladite Cruzade, on assûre que le produit en sera employé à cet achat, & au rétablissement de la Marine.

5. Il étoit abordé le 17. du mois passé à la Corogne un Vaisseau Espagnol venant de la nouvelle Espagne, dont la charge est estimée 3. Millions. Il s'est jeté dans ce Port, pour éviter les Corsaires de Barbarie qui croisent en si grand nombre dans la Baye de *Cailbe*, que la Navigation en est presque interrompue.

6. Selon les Lettres de *Barcelone* du 12. du mois passé, les pluyes & les neiges tombées depuis quelque tems en abondance, avoient entièrement submergé tous les Travaux, & causé beaucoup de dommages aux biens de la Terre, & comme ce mauvais tems continuoit, les Ingénieurs avoient été obligez de suspendre les Ouvrages jusqu'au Printems prochain, & l'on étoit alors occupé qu'à faire des machines pour l'écoulement des eaux. On avoit reçu ordre de la Court de *Madrid*, de

-111

faire la reforme des Troupes qui sont dans les Places de cette Principauté: On la devoit commencer la semaine suivante par l'Infanterie, & ensuite la Cavalerie & les Dragons. On ne devoit casser aucun Régiment, mais en réformer 20. hommes par Compagnie d'Infanterie, & 15. de Cavalerie & de Dragons, qui seront envoyez dans les Places d'Afrique, qui appartiennent à l'Espagne.

II. 1. Les Lettres de *Lisbonne* du 6. du mois dernier, portoient que la Reine de Portugal étoit allée ce jour là par eau à *Belem*, dîner chez les Capucins, d'où S. M. revint le soir par la même voye.

2. Celles du 13. marquoient, que le Fils aîné du Comte d'Atalaya avoit reçu deux jours auparavant d'un inconnu, un coup d'une épée de *Massû* sur la tête, dont il étoit mort le lendemain.

3. Le 14. Il arriva dans le Tage un Vaisseau d'avis de la Baye de *Tous les Saints*, qui fut suivi le 18. de 2. autres Vaisseaux de la Flote de *Bresil*. Le reste, au nombre de 20. Vaisseaux sans compter le *St. François Xavier*, venant de *Gous*, arriva le 20. & le 24., & les 9. autres ont pris la route de Port à Port & de quelques autres endroits où ils étoient destinez, & d'où on a appris qu'ils y sont arrivez. Il en manquoit encore 3. qui n'étoient pas arrivez le 27., & dont on n'étoit pas néanmoins fort en peine. La Charge de ton-

re

te la Flotte consiste en 8. à 10. mille caisses de Sucre , en 15. mille rouleaux de Tabac & en quelques autres marchandises ; mais on ne publioit point encore la quantité d'Or qu'elle a apporté.

III. 1. On mande de *Bruxelles* du mois dernier , que l'Empereur avoit disposé de toutes les Abbayes vacantes dans les Païs-Bas.

2. Le fameux Procès entre la Princesse d'Isenguien & le Comte de Morode , &c. fut jugé en Revision au Souverain Conseil de Brabant le 26. du même mois en faveur de la Princesse qui avoit perdu en seconde Instance , & avec dépens , ce Procès , qui importe un million 300. mille florins.

3. Le 8. de ce mois on chanta dans l'Eglise de *Ste Gudule* le *Te Deum* en Action de Graces pour la prise de *Temeswar*. Le Comte de Conigseck , & le Général Vheleu , donnèrent à ce sujet un Festin magnifique ; mais le Comte n'ayant pû y assister à cause d'une indisposition , la Comtesse son Epouse fit tous les honneurs de cette Fête.

4. Il est survenu un Démêlé entre les Etats de Brabant & les Officiers de la Monnoye , au sujet de la fabrique des petites espèces ; ces derniers prétendent , que de vouloir leur disputer ce droit , est une chose directement contraire à la *Foyeuse* *Entree* ; & les autres soutiennent que c'est

don

donner atteinte à l'autorité du Souverain , la Monnoye étant un de ses Droits.

5. On apprend que les Etats de la Province de *Luxembourg* ont établi le Comte de Lanoy un des Juges de la Province ; & qu'on en attendoit la Patente du Gouverneur des Païs-Bas.

6. Quelques remontrances qu'on ait fait à *Vienne* sur la crainte qu'avoient plusieurs Habitans des Païs-Bas intéressés dans les Flottes des Indes Occidentales Espagnoles , que la Cour de *Madrid* n'ustât de représailles à leur égard à cause de la confiscation ordonnée des biens de ceux qui sont au Service de cette Cour , on croit cependant que cette confiscation aura lieu , puis que les Receveurs ont eu ordre , chacun dans leur district , de faire la recherche de ces sortes de biens & d'en donner une Information exacte.

7. On eut avis le 15. de ce mois vers le soir , que le Marquis de Prie qui étoit parti de la Haye le 11. , & avoit été régalé par le Général Friesheim le 13. à *Heusden* , étoit arrivé le 14. au soir à *Anvers* , où il avoit pris son Logement dans le Palais Episcopal , & d'où il devoit se rendre au plutôt à *Bruxelles*.

Son Excellence y arriva effectivement le Lundi 16. sur les 5. heures au bruit de l'Artillerie , & fut complimenté le lendemain de la Noblesse , des Colléges & du Magistrat , qui lui vint presenter sur le soir le Vin de Ville.

VI.

IV. 1. Milord Cadogan, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, donna le 20. de ce mois à la Haye un des plus magnifiques Régals qui s'y soit donné depuis long tems, à l'occasion de la Naissance du Prince de Galles. Ce Festin fut suivi d'un Bal qui dura toute la nuit.

2. On voit ici un Placard des Etats Généraux qui porte en substance : *Que les Louis d'or de nouvelle Fabrique, valant en France 20. livres, & les Ecus valant 5. livres, n'auront cours dans les Villes & Pais cédés à L. H. P. par le Traité d'Utrecht, que pour leur valeur intrinsèque; savoir, les Louis d'Or pour 12. florins 16. sols, les Ecus pour 3. florins 3. sols, & les Pièces nommées Mousquetaires pour 1. sol; le tout argent courant de Flandres, &c.*

3. Il est arrivé un Evêque Moscovite, accompagné de deux Prêtres de la même Nation en cette Ville, où on attend incessamment S. M. Czarienne.

4. Mr Walpole, Ministre de S. M. Britannique, qui étoit allé faire depuis peu un tour à Londres, en arriva le 18. en cette Ville, & partit aussitôt pour Hanover.

5. Le Marquis de Châteauneuf & l'Abbé Dubois, ont présenté des Lettres de Créance au Président de Semaine des Etats Généraux, en qualité d'Ambassadeurs Ext. de France; & ont eu depuis plusieurs Conférences avec les Députés de L. H. Puissances.

Les Etats de Hollande & de Westfrise recommencèrent leurs Séances le 18. de ce mois.

F I N,

Ayuntamiento de Madrid

MERCURE HISTORIQUE

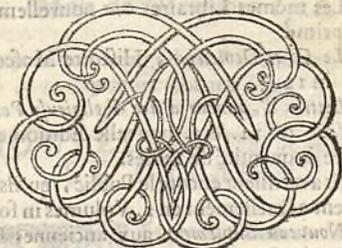
E T

P O L I T I Q U E,

Contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l'intérêt des Princes, leurs brigues, & généralement tout ce qu'il y a de curieux pour le

Mois de Décembre 1716.

Le tout accompagné de Réflexions Politiques sur chaque Etat.



A L A H A Y E,

Chez les FRERES van DOLE,
Marchands Libraires.

M. DCC. XVI.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.